



# SAYAT

## Trait d'Union

BULLETIN MUNICIPAL DE **SAYAT**

N° 6 - MAI 2016



## SOMMAIRE

ACTUALITÉ .....	3 à 7
BUDGET .....	8
ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉ .....	9
TRAVAUX .....	10
CIVISME .....	11
URBANISME .....	12
ÉTAT CIVIL .....	13
SÉCURITÉ .....	14 à 15
CONSEIL MUNICIPAL .....	16 à 20
INTERCOMMUNALITÉ .....	21 à 22
ENVIRONNEMENT .....	23 à 26
VIE DE LA COMMUNE .....	26 à 30
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE .....	30 à 31



## ÉDITO



Je suis ravi de vous retrouver dans ce Trait d'Union, un numéro dont la sortie aura été compliquée par la cessation d'activité de notre ancien prestataire et le nombre important de dossiers qui attendaient les élus au lendemain des élections municipales. A ce titre, et conscients de la nécessité de communiquer plus fréquemment avec vous, nous avons opté pour une nouvelle formule que vous découvrirez prochainement.

Le travail n'a pas manqué durant ces deux premières années de mandature : du lancement de l'étude pour le pôle commercial de l'impasse des Sources à la suppression des produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts, ce bulletin vous présente les principales actions qui ont été engagées.

Parmi celles-ci, la remise en route de l'AFU Galoby à Argnat était l'une de nos volontés majeures. Cette opération comporte un enjeu fort pour notre commune : adossée à la partie privée doit se créer une offre locative et d'accession à la propriété pour des jeunes ménages qui peinent à s'installer en raison du coût du foncier. La nouvelle enquête publique ayant été validée, nous attendons maintenant l'arrêté préfectoral autorisant les travaux.

Autre réalisation qui voit le jour : l'aire de jeux multisports, très attendu par nos jeunes, qui a ouvert au public courant mai. Une jeunesse très active, comme vous pourrez le découvrir dans le premier numéro du Petit Sayatois, le journal ci-joint réalisé par les enfants du Centre de loisirs (disponible ensuite sur le site Internet de Sayat).

Je tiens à saluer le travail des élus et des agents municipaux, permettant d'aboutir sur ces sujets alors même que nous vivons un contexte particulièrement difficile.

D'abord avec la fusion des communautés de communes Volvic Sources & Volcans, Riom Communauté et Limagne d'Ennezat, que la Préfecture a confirmée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017, sur fond de loi NOTRe et des nouvelles grandes Régions. Ainsi – et ce malgré le vote du Conseil municipal – cette démarche est aujourd'hui engagée. Outre un volume de réunions considérable pour les élus et les techniciens, beaucoup d'incertitudes demeurent sur les conséquences de cette fusion.

Ensuite avec la baisse massive des dotations de l'Etat : à l'heure où sont imprimées ces lignes, nous apprenons que la baisse en 2016 s'élève à 39 000 €, soit 95 600 € de baisse cumulée depuis 2013.

Cette situation nous a conduits à mettre en place un plan d'économies dans les dépenses de fonctionnement, de façon à maintenir nos engagements : modérer la pression fiscale, continuer à offrir des services publics de qualité, et préserver une capacité d'investissement.

De l'aveu de nombreux maires, jamais les élus locaux n'ont eu à gérer autant de bouleversements dans un calendrier aussi resserré.

La note d'actualité qui se trouve dans les pages suivantes reprend en détail l'ensemble de ces éléments dans une volonté de transparence avec vous.

*Le Maire*

*Nicolas Weinmeister*

Éditeur : Mairie de Sayat

Directeur de publication : Nicolas Weinmeister

Coordination et rédaction : Pierre-Lin Pommier

Crédits photos : Pierre-Lin Pommier, Nicolas Weinmeister, Mairie de Sayat, Bibliothèque municipale, Accueil de Loisirs, associations

Conception graphique et impression :

 GROUPE DROUIN MAÎTRE IMPRIMEUR

Dépôt légal : Avril 2016

Tirage : 1 300 ex.



**MIXTE**

Papier issu de  
sources responsables

FSC® C043911

Mairie de Sayat

Rue des Mailleries - 63530 Sayat

Tél. 04 73 62 81 23 - Fax 04 73 60 58 75

Courriel : [mairie@sayat.fr](mailto:mairie@sayat.fr)

[www.sayat.fr](http://www.sayat.fr)

Horaires d'ouverture :

du mardi au vendredi 9h-12h et 14h-18h

le samedi 9h-12h





## Finances locales

### Baisse des dotations de l'Etat, charges nouvelles... Un contexte sans précédent pour les collectivités !

C'est une situation inédite dans laquelle se trouvent les collectivités locales. Après le gel de 2011 à 2013, les dotations de l'Etat subissent une baisse cumulative jusqu'en 2017. De quoi s'agit-il lorsqu'on parle de dotations ? Tout simplement de crédits versés par l'Etat et destinés au fonctionnement des collectivités. La loi de Finances 2015 votée par le gouvernement a instauré une baisse des dotations répartie de la façon suivante :

- 39,5 % de moins pour les communes
- 31,3 % pour les départements
- 16,9 % pour les EPCI (intercommunalités et syndicats intercommunaux)
- 12,3 % pour les régions.

Ces mêmes chiffres seront appliqués en 2016. Cette baisse massive, portée essentiellement par les communes et les départements, s'effectue au titre du redressement des finances publiques et faire économiser 3,7 milliards d'euros en 2015, et à terme 11 milliards d'euros à l'horizon 2017. Si cette économie de moyens est un but des plus louables, on peut déplorer la brutalité avec laquelle elle s'opère, notamment pour les plus petites collectivités.

Pour la commune de Sayat, la baisse s'avère plus importante que prévue : 42 916 € de moins dans les recettes

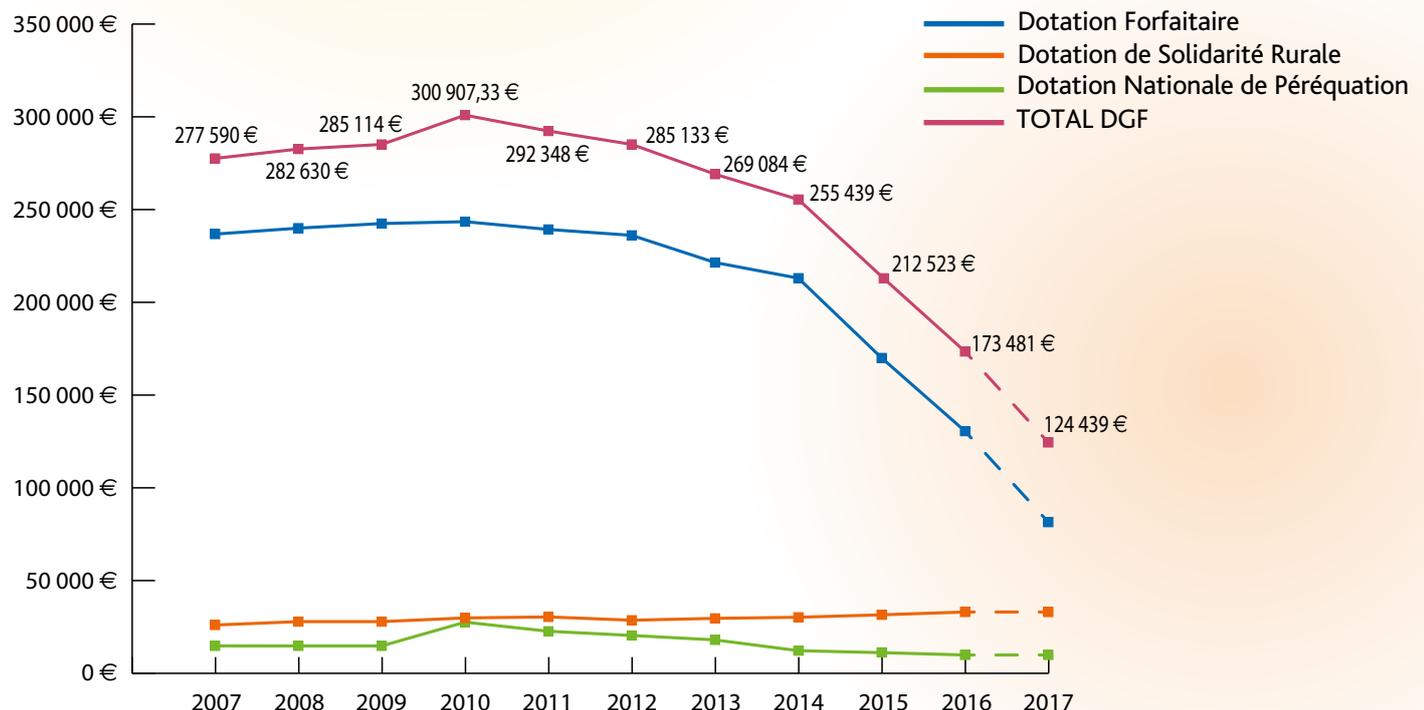
de fonctionnement entre 2014 et 2015. C'est la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) qui est directement impactée par cette contribution au redressement des finances publiques. Si l'une de ses composantes (la Dotation de Solidarité Rurale) a très légèrement augmenté en 2015, cela ne compense guère les 43 000 € ôtés à la dotation forfaitaire.

Pour le budget prévisionnel 2016, les chiffres reçus de la Direction des Finances Publiques font état de - 39 000 € de dotations en 2016 pour Sayat. Là encore, on voit une légère hausse de la DSR (+ 1 521 €) et une baisse des deux autres composantes (- 39 465 € de dotation forfaitaire et - 1 098 € sur la DNP).

Si ces chiffres sont reconduits jusqu'en 2017 comme prévu, alors on peut s'attendre à une perte cumulée de 144 645€ par rapport à 2013, soit 54 % de baisse en 5 ans.

144 645 €  
de moins dans le  
budget communal, soit  
une baisse de 54 %  
entre 2013  
et 2017.

### Evolution de la DGF et de ses composantes depuis 2007





## ACTUALITÉ

### Le coût des nouveaux rythmes scolaires

A cette situation s'ajoutent également des transferts de charges de plus en plus importants. La réforme des rythmes scolaires et notamment les TAP (Temps d'Activités Périscolaires), mis en place à la rentrée 2015 dans nos trois écoles, génèrent un surcoût annuel de fonctionnement pour la commune. Un impact financier essentiellement dû aux frais de personnel, compte tenu des effectifs à mobiliser et des taux d'encadrement des activités.

Coût annuel  
des TAP  
pour la Commune :  
14 311 € .

Après une pleine année de fonctionnement, le coût réel des nouveaux rythmes scolaires est le suivant :

- *coût réel des nouveaux rythmes pour la collectivité* : 29 319 €
- *recettes* : 15 009 € (prestations de la CAF + versements des familles)
- *reste à charge pour la commune* : 14 311 €.

Une réforme dont le bilan demeure discutable pour l'ensemble des acteurs éducatifs.

L'Etat avait prévu, pour les communes qui mettraient en place la réforme en 2014, un « fonds d'amorçage » valable uniquement pour 2014. A la demande de l'Association des Maires de France (AMF), ce fonds a été maintenu en 2015



en fonds de soutien : il s'élève à 50 € par élève, soit 9 750 € qui ont été perçus par la commune de Sayat. Ce versement compense, mais en partie seulement, le surcoût lié aux TAP.

Le coût réel des TAP en 2015 représente donc 4 561 €. Il faut savoir que bon nombre d'autres communes, notamment celles qui ne disposaient d'un service périscolaire, affichent un reste à charge beaucoup plus élevé.

Si nous avons eu confirmation que le fonds de soutien perdurerait encore en 2016, sa pérennité sur le long terme est des plus incertaines. Ainsi, en l'absence de ce financement, la commune devrait supporter en intégralité le coût supplémentaire de 14 000 €, et ce chaque année.

### Autorisations d'urbanisme : la fin des services instructeurs de l'Etat

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, les services de la Direction Départementale des Territoires (ex-DDE) n'assurent plus l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, etc.) pour les communes appartenant à des intercommunalités de

plus de 10 000 habitants. Service assuré « gratuitement » par l'Etat pour le compte des communes jusqu'alors, et sur l'ensemble du département, il devient désormais un service à la charge des collectivités locales, qui sont libres de s'organiser pour assumer cette mission.

Un service instructeur a donc été créé fin 2014 au sein de Volvic Sources & Volcans, pour l'ensemble des 7 communes, avec trois agents dédiés à ce service. Service mutualisé travaillant pour le compte des communes, il est pris en charge par les budgets communaux à hauteur du nombre d'actes instruits sur chaque commune. En 2015, 176 demandes ont été instruites pour la commune de Sayat, soit un coût de 12 095,81 €, charge supplémentaire grevée au budget communal 2016.





## Mise en accessibilité des établissements recevant du public

La loi de 2005 relative à la mise en accessibilité, pour les personnes à mobilité réduite, de tous les établissements recevant du public (ERP) n'a jamais été appliquée. 10 ans plus tard, le Gouvernement a donc pris un tournant majeur, en rendant obligatoire le dépôt d'un agenda de travaux pour l'ensemble des ERP, publics comme privés. Si beaucoup de commerçants et d'artisans se heurtent aujourd'hui à la rigidité de ces normes, l'ensemble du patrimoine communal n'échappe pas à ces dispositions.

Suite au diagnostic réalisé par un cabinet de Conseil, ce sont plus de 996 000 € de travaux qui étaient préconisés sur les bâtiments municipaux : de la Mairie aux écoles en passant par les moulins. Une somme bien évidemment impossible à mobiliser.

Après épure, au cas par cas sur chaque bâtiment, nous avons ramené ce programme à 273 000, à réaliser sur 6 ans. Cela représente donc une somme allant de 45 000 à 55 000 € à affecter chaque année à ces travaux spécifiques, et ce dès 2016.

- **Le vote du Conseil municipal** : lors de la séance du 10 mars 2016, le Conseil municipal n'a pas approuvé la mise en œuvre de ce programme (6 voix favorables, 9 contre, 4 abstentions). En rendant impossible le lancement de ces travaux, les élus ont voulu témoigner de la difficulté d'engager de telles dépenses dans un contexte budgétaire déjà très tendu (baisse des dotations, transferts de charges, fusion intercommunale, etc.). En effet, le coût annuel de l'Ad'Ap représente à lui seul plus de la moitié de la capacité de financement de la commune (sans recourir à un emprunt ou à une hausse de la fiscalité). Des travaux dont le coût est exorbitant (et parfois pour quelques centimètres en-deçà de la norme sur des seuils ou des largeurs de portes) alors même que des solutions alternatives étaient déjà mises en place. L'Ad'Ap étant une obligation légale, le vote du Conseil municipal étant pleinement légitime, les services de l'Etat auront à se prononcer sur ce point.



## Financement des réseaux électriques : recours contre un arrêté préfectoral

Dans un arrêté d'octobre 2014, le précédent Préfet de région Auvergne a classé Sayat dans le « régime d'électrification urbain », la commune dépendant précédemment du régime rural. La conséquence est d'exclure Sayat d'un dispositif de subventions qui aide les communes rurales à financer les travaux d'électricité.

Concrètement, cela signifie que pour toute extension de réseau électrique (pour alimenter une maison neuve ou un lotissement), le coût de cette extension sera 4 fois supérieur à celui du régime rural, et ce pour la Commune comme pour les particuliers !

Paradoxe : par un arrêté de mai 2015, le même Préfet classe Sayat parmi les communes rurales du département.

Ce qui correspond à la réalité de notre environnement communal, avec un habitat dispersé et diffus qui nécessite des linéaires de réseaux plus importants. C'est notamment le cas sur les bourgs d'Argnat qui constituent le potentiel de développement de la commune en matière de terrains constructibles, les zones à urbaniser de Sayat étant presque toutes achevées.

Notre courrier au Préfet, puis notre recours gracieux auprès de lui, étant tout deux restés sans réponse, la Commune a déposé un recours au Tribunal Administratif contre ce classement en régime urbain. Nous sommes désormais en attente de l'avis du Tribunal Administratif.



### Vers une fermeture du bureau de Poste ?

Faute d'un nombre suffisant d'actes réalisés au guichet, le groupe La Poste envisage la fermeture du bureau de Sayat en 2017. D'ici à cette fermeture, les horaires d'ouverture de Sayat pourraient être prochainement réduits, étant donné qu'un contrat signé entre l'Association des Maires de France et La Poste oblige cette dernière à maintenir les bureaux existants jusqu'à fin 2016.



Une réduction de l'ouverture du bureau aura nécessairement pour effet de diminuer encore la fréquentation de notre Poste ; ces chiffres justifieront alors de sa fermeture définitive. Bien que nous ayons signalé cet état de fait avec les responsables de La Poste, et fait des propositions

afin de pérenniser la présence postale sur notre commune, nos échanges se sont soldés par une fin de non-recevoir.

Seules alternatives proposées par La Poste : soit un relais chez un commerçant, soit une agence postale communale, cette dernière étant bien entendu à la charge de la commune. Même si La Poste s'engage à aider au financement de cette agence communale, il s'agira bien à terme d'un service assuré et financé par la collectivité. Le Conseil municipal s'est prononcé contre ces dispositions.

Dans notre secteur, les bureaux de Poste de Blanzat, Nohant, Durtol et Saint-Ours sont également menacés. Ainsi, à l'instar des déserts médicaux, on s'achemine progressivement vers la mise en place de déserts postaux où, à défaut d'une prise en charge par les Communes, il faudra parcourir plusieurs kilomètres avant de pouvoir trouver un guichet postal. On comprend bien qu'entre les nouveaux rythmes scolaires, l'instruction des autorisations d'urbanisme, la mise en accessibilité des bâtiments publics, la Commune ne peut sans cesse être la variable d'ajustement des politiques de l'Etat et des services publics. On en arrive à l'étouffement des collectivités.

L'instauration des « déserts postaux ».

### Mutualisation et fiscalité : vraies ou fausses solutions ?

On a beaucoup lu dans la presse nationale ces derniers mois que les collectivités locales, et notamment les communes, dépensaient trop, employaient trop de monde, etc. Mais tous ces transferts de charges induisent nécessairement des recrutements et des frais supplémentaires. D'où la morosité, le désarroi, voire le désespoir d'un certain nombre de maires.

Face à cette nécessité de compenser la baisse des dotations et les transferts de charges, la réponse se résume trop souvent à mutualiser au sein des intercommunalités, et faire appel au « potentiel fiscal ».

La mutualisation consiste à regrouper certains services municipaux au sein des communautés de communes : c'est un mouvement qui était déjà en marche pour Volvic Sources & Volcans, et qui devait s'accroître dans les années à venir. La mutualisation fonctionne pour certains sujets, tels les groupements d'achats qui permettent de faire des économies en achetant à plusieurs et en jouant sur l'effet volume. On peut mutualiser également certaines missions assumées par les services municipaux : la difficulté étant que bien souvent, cela nécessite de créer sur certaines communes des services

qui n'existaient pas précédemment. Dans ce cas, les économies sont nulles voire négatives.

Le dispositif de l'Etat prévoyait que chaque intercommunalité élabore un schéma de mutualisation des services, établi pour 5 ans, avant le 31 décembre 2015. Problème : dans le même temps, la carte intercommunale est révisée, en vue de faire fusionner le plus grand nombre possible de communautés (voir article ci-après). Cette mutualisation – et ses économies éventuelles – sont donc remises à plus tard, l'enjeu étant de faire fusionner les services intercommunaux dans un premier temps.

Quant au volet fiscal, il faut rester lucide : il ne suffira pas à lui seul à compenser les baisses de dotations ni les transferts de charges. Certaines villes ont choisi d'augmenter leurs impôts de façon importante (parfois jusqu'à 15 %), vous avez pu le lire dans la presse il y a quelques temps. La France connaît une grande disparité en matière fiscale selon les territoires : les taux de taxes varient fortement, mais les valeurs locatives sur lesquelles reposent ces taux sont également très différentes d'une région à l'autre, et remontent pour la plupart aux années 1970. On voit bien là toute la



complexité de prendre pour indicateur le « potentiel fiscal » d'une commune, qui se calcule à partir des taxes locales comparées à des moyennes nationales. Il ne s'agit aucunement d'une donnée indiquant le niveau de richesse réel d'une commune et de ses habitants, ni d'un niveau potentiel d'impôts qui peut être mobilisé au niveau des ménages.

## Les conséquences sur l'investissement

L'autre conséquence de cette situation financière critique pour les collectivités, c'est bien sûr la baisse des investissements. Si la rigueur en matière de budget de fonctionnement et si les mesures fiscales s'avèrent insuffisantes, il ne reste donc que l'emprunt pour financer encore un peu d'action publique. A ceci près que le risque est celui de creuser l'endettement des communes, et que les communes n'ont pas le droit d'emprunter pour financer leur fonctionnement, mais seulement pour leurs investissements.

Il faut savoir que 64 % de l'investissement public est porté par ce que l'on nomme le « bloc communal », à savoir les communes et les intercommunalités. Avec le primat pour les communes qui assurent la majeure partie des dépenses d'investissement : qu'il s'agisse de la création de nouveaux équipements, de l'accroissement de l'offre de services publics, mais aussi des opérations d'entretien et de rénovation des infrastructures existantes. L'Etat, lui, représente moins de 10 % de l'investissement public (données de la Caisse des Dépôts, 2014).

Etant donné l'impact de l'ensemble des nouvelles mesures fiscales sur les ménages, le Conseil municipal a voté pour 2015 de ne pas augmenter les taxes communales. Un cap qu'il serait souhaitable de conserver, mais est-ce que cela sera possible, et pour combien de temps ?

Bon nombre de communes ont ainsi opté pour une diminution drastique des investissements, et il est à craindre que ce mouvement ne fasse que s'accroître dans les prochaines années. Une étude publiée par l'Association des Maires de France (AMF) en juin 2015 prévoit une baisse de plus de 25 % de l'investissement des communes et intercommunalités d'ici 2017.

Cela impacte directement nos économies locales avec en première ligne les entreprises qui travaillent pour les collectivités : PME, artisans, notamment dans le secteur du BTP. L'inquiétude, partagée par bon nombre d'élus, porte aussi bien sur le fait de devoir renoncer ou reporter un certain nombre de projets que sur les conséquences en termes d'activité et d'emploi. Dans un contexte économique comme celui que nous traversons, cela n'est guère rassurant.

En France,  
le bloc communal  
représente 64 %  
de l'investissement  
public local,  
contre 10 %  
pour l'Etat.

## Des incertitudes aux arbitrages

Pour conclure cette note d'actualité : nous entrons dans une ère d'arbitrages, où il ne sera plus possible de tout faire et de tout conserver. L'étude réalisée par l'AMF entre avril et mai 2015 auprès de 459 collectivités (403 communes et 56 EPCI représentant 20,2 millions d'habitants) montre bien la tendance : outre la baisse des investissements, la plupart des collectivités ont pris des mesures pour réaliser des économies et anticiper la baisse des dotations :

- **stabilité relative de la fiscalité** : deux tiers des communes et EPCI n'ont pas voté d'augmentation d'impôts (ménages comme entreprises), et pour le tiers restant les augmentations les plus élevées ne compensent qu'à hauteur de 20 % la perte des dotations ;
- **maîtrise des dépenses de personnel** : + 2 % entre 2014 et 2015, principalement induits par la réforme des rythmes scolaires. Alors pour réaliser des économies, les collectivités ont opté pour le non-remplacement de certains départs en retraite, le non-renouvellement d'agents contractuels, le gel des recrutements, une baisse des avancements et promotions, ou encore la lutte contre l'absentéisme et la réduction des heures supplémentaires ;

- **la réduction du coût et de la qualité de certains services** : baisse des subventions aux associations, arrêt de certains festivals, réduction d'horaires d'ouverture au public voire fermetures de piscines ou de crèches, hausses de tarifs (cantine, stationnement), etc.

Il est probable que nous n'échapperons pas à ce type de mesures. Sur Sayat, certaines ont déjà été lancées en 2015 : non renouvellement de contractuels, diminution des budgets de certains services. Nous avons voté la stabilité fiscale, ainsi que la stabilité des subventions aux associations. Nous ignorons s'il sera possible de maintenir ce cap durablement, tant l'incertitude budgétaire règne tous azimuts.

La tâche pour les élus consiste désormais à opérer ces arbitrages. A prioriser les actions, en veillant au juste équilibre entre ce qui repose sur le contribuable, et ce qui revient à l'usager. Il en va également de la responsabilisation de chacun, de notre rapport aux services publics, dès lors qu'une situation de crise impose des choix souvent difficiles, douloureux, mais qui doivent répondre à l'impératif de l'intérêt général et du vivre ensemble.



## BUDGET

### Budget communal

## Entre économies de fonctionnement et réduction des investissements

Début de mandature oblige, le budget 2014 avait essentiellement consisté à réinscrire les opérations demeurées en « reste à réaliser » (à savoir des opérations votées et dont les crédits étaient engagés, mais non entamées ou non achevées) telles que la réfection de l'impasse des Vergers à Sayat.

Suite au débat d'orientations budgétaires qui s'était tenu en février 2015, **cinq axes ont été définis, ayant pour vocation de se décliner à travers plusieurs exercices budgétaires :**

- le maintien du niveau de services présents sur la commune
- prioriser les opérations d'investissement, tout en préservant une capacité d'investissement tant pour la réalisation des infrastructures nécessaires que pour soutenir l'économie locale
- une politique fiscale modérée et un recours à l'emprunt le plus minime possible de façon à limiter la dette
- la poursuite des mutualisations à l'échelon intercommunal (via Volvic Sources & Volcans ou par la mutualisation de services entre communes) afin d'économiser sur certains postes de dépenses de fonctionnement
- la recherche de ressources supplémentaires via des ventes foncières.

Le budget prévisionnel 2015, voté à l'unanimité par le Conseil municipal, a traduit ces orientations par des décisions très concrètes :

- pas de hausses d'impôts en 2015 sur les 3 taxes communales : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti
- pas d'augmentation de la taxe d'assainissement
- pas d'augmentation des tarifs de cantine
- exonération partielle de la taxe locale d'équipement sur la construction des abris de jardins soumis à déclaration préalable, dans la limite de 50 % de leur surface.

En parallèle de ces mesures, **un plan d'économies a été mis en place** : il s'agit d'économies dites « structurelles », dans le fonctionnement de la collectivité mais sans impact majeur sur le niveau de services au public. Ainsi :

- **l'extinction en milieu de nuit des éclairages publics** votée en 2013 a permis l'économie sur une année pleine de fonctionnement de 8 400 €,
- **l'achat groupé de gaz naturel** mis en place par le Conseil Général du Puy-de-Dôme en 2014, permettant de jouer sur l'effet volume d'une commande groupée en matière de chauffage des bâtiments publics, a permis une diminution des tarifs pour les collectivités ayant adhéré à ce groupement, soit 5 400 € par an pour la commune de Sayat,
- **la renégociation de certains contrats de prestations de services** tels que la maintenance des photocopieurs qui génère une économie de 14 000 € sur 21 trimestres, qui s'accompagne d'une amélioration des matériels et du service,
- **l'achat groupé des repas destinés à la restauration scolaire** grâce à une mutualisation avec les établissements publics et privés de Châtel-Guyon, qui a permis une économie de 13 000 € annuels.

Ce plan d'économies doit se poursuivre en 2016 avec notamment :

- la poursuite des renégociations de contrats de prestations (téléphonie, assurances, etc.)
- la renégociation de la dette de la commune par le regroupement des crédits les plus anciens et la révision des taux obsolètes.

Néanmoins, il faut être conscient collectivement que malgré ces efforts, l'impact de la baisse des dotations et des coûts supplémentaires liés aux charges transférées ne peut être comblé en totalité. On demande aujourd'hui aux collectivités locales de faire davantage avec moins de moyens : avec une baisse aussi forte de nos capacités financières, sur un calendrier aussi restreint, l'équilibre n'est pas tenable.

Au moment où nous imprimons ces lignes, nous apprenons que la baisse de la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) de 2016 représente 39 000 €, qui viennent s'ajouter à la baisse de 2015 qui s'élevait à 43 000 €.



## Service d'aide-ménagère à domicile

Le service d'aide-ménagère à domicile accomplit un travail matériel, moral et social et s'adresse à toute personne, âgée ou handicapée, qui ne peut effectuer tout ou partie des tâches ménagères, vivant seule ou avec une personne dans l'incapacité de lui apporter l'aide dont elle a besoin. Ce travail contribue au maintien à domicile des bénéficiaires.

L'aide-ménagère à domicile assure le nettoyage et l'entretien courant du logement et de ses accès (entretien des sols, du mobilier, vaisselle, repassage, lessives,...), ainsi qu'une assistance au domicile (préparation des repas, soins d'hygiène sommaire des mains et du visage) ou hors de son domicile (achats courants à proximité du domicile, de manière occasionnelle ou ponctuelle).

Contrairement à l'auxiliaire de vie, l'aide-ménagère à domicile ne pratique aucun soin d'hygiène ou médical. La toilette ou la douche de la personne dépendante, le lever et le coucher, le transfert de mobilité (déplacer la personne âgée et/ou handicapée de son lit à son fauteuil), donner à manger sont de la compétence d'une auxiliaire de vie et non de l'aide-ménagère à domicile.

Si vous êtes intéressés par ce service, ou si vous connaissez une personne susceptible de l'être, vous pouvez contacter Anne-Marie Charles, adjointe déléguée à l'Action sociale et aux solidarités en téléphonant au 04 73 62 81 23.



## Portage de repas à domicile

Vous souhaitez rester à votre domicile, vous n'avez ni la force, ni le goût de cuisiner ? Le SISPA, Syndicat Intercommunal au service de la Personne Agée, a mis en place un service de portage de repas à domicile.

### Un service 7 jours sur 7

Les bénéficiaires peuvent disposer d'un repas, pour midi, tous les jours de la semaine :

- Du lundi au samedi : repas chauds, livrés dans des malles isothermes qui gardent les plats à température, prêt à consommer.
- Dimanche et jours fériés : repas froids, livrés la veille, à réchauffer

La livraison peut être organisée momentanément. Elle peut, sur simple demande téléphonique (48h minimum à l'avance), être suspendue pour quelques jours ou durant une période plus longue. Un délai de 48h minimum est également nécessaire pour reprendre les repas.

Les horaires sont fixés en fonction des tournées.



### Des repas équilibrés et variés

Les repas sont élaborés par une diététicienne avec 2 choix de menus.

Un menu se compose de :

- 1 entrée
- 1 viande ou 1 poisson
- 1 légume ou 1 féculent
- 1 produit laitier (fromage ou yaourt)
- 1 dessert
- 1 petit pain

### Les formalités d'inscription

Un simple appel suffit ! Une personne du service se rendra à votre domicile pour remplir une feuille d'inscription.

Une facture détaillée est établie chaque fin de mois.

Le secrétariat du SISPA est à votre disposition du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 au 04.73.14.36.20.

Pour pouvoir bénéficier de ce service, les demandeurs doivent être âgés de plus de 65 ans ou être en convalescence suite à une hospitalisation.

## Les principaux chantiers en cours

- **Réfection de l'impasse des Vergers à Sayat** (report de 2014) : reprise des réseaux d'assainissement, enfouissement des réseaux aériens et réfection de la chaussée, pour un montant de 135 000 €.
- **Lancement de l'étude pour la réalisation du pôle commercial en centre-bourg de Sayat** et la requalification de l'Impasse des Sources : une première phase de travaux a débuté, incluant la réalisation d'un enduit bicouche sur l'impasse des Sources afin de permettre un meilleur accueil des commerçants ambulants et de sécuriser la circulation piétonne et automobile. Dans un second temps, c'est l'aménagement de la berge du Bédât qui sera réalisé. 230 100 € avaient été inscrits pour ces travaux, avec une subvention de l'Etat de 30 %.

La seconde phase concernant l'étude urbaine, architecturale et paysagère doit être effectuée sur le site en vue de réaliser le pôle commercial. La consultation a été lancée fin février 2016 : le financement de cette étude est pris en charge à 50 % par Volvic Sources & Volcans.

- **Aménagement du terrain multi-sports** près du groupe scolaire de Sayat : un équipement accessible à tous et qui pourra être mutualisé avec les écoles et le Centre de loisirs, d'où sa localisation à proximité des équipements existants. Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 72 600 €, et bénéficie des subventions suivantes : 10 000 € sur la réserve parlementaire de notre députée Odile Saugues, et 13 300 € du Conseil Départemental.

La plateforme en enrobé a été réalisée en avril dernier, suivie par la pose de la structure métallique. Cet équipement pourra donc ouvrir au public courant mai.



- **Poursuite du programme de réhabilitations des écoles communales** avec le remplacement des ouvrants les plus endommagés sur les écoles maternelles d'Argnat et de Sayat, ainsi qu'au restaurant scolaire de Sayat, pour un montant de 48 000 €. Ces travaux sont subventionnés par l'Etat à hauteur de 13 000 €. Sont prévus également le remplacement des fontaines et sanitaires vétustes à la cantine et aux écoles, pour 20 000 €.

- **Installation de tableaux numériques interactifs dans les écoles** : poursuite du programme d'équipement des salles de classe en tableaux interactifs avec l'acquisition de trois TBI pour les écoles de Sayat (l'école d'Argnat est déjà équipée). Montant global : 7 100 €, avec une subvention de 2 828 € sur la réserve parlementaire du sénateur Jacques-Bernard Magnier.

- **Réaménagement de la Mairie** : après la réfection de la salle du Conseil et des mariages en 2014, les évolutions dans les missions assurées par les agents municipaux comme les exigences en matière d'équipements informatiques ont rendu nécessaire la réalisation de travaux au sein du bâtiment de la Mairie. Il s'agit de créer des espaces de travail supplémentaires pour les agents et les élus, ainsi que de moderniser nos équipements informatiques et logiciels. 35 000 € ont été inscrits pour le réaménagement des locaux, et 22 500 € sur le remplacement de l'informatique et la modernisation du standard téléphonique.

Ce programme pluriannuel se poursuivra en 2016 avec le remplacement de l'ensemble des luminaires énergivores (pris en charge à 50 % par Volvic Sources & Volcans) et la mise en accessibilité des sanitaires sur les deux étages recevant du public.





## Brûlage de végétaux

Le brûlage des végétaux dans le Puy-de-Dôme est réglementé par les arrêtés préfectoraux du 5 janvier 2012 et du 2 juillet 2012. Ces arrêtés stipulent que le feu ne doit entraîner aucun danger pour le voisinage et les usagers des axes routiers. Pour cela, les végétaux doivent être bien secs pour brûler le plus facilement possible et pour dégager un minimum de fumée. De plus, il n'est pas inutile de rappeler que le feu doit être constamment sous surveillance. Tous feux de végétaux sont interdits du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre. Des sanctions pénales sont prévues en cas d'infraction.

Trois points doivent être mis en application pour l'écobuage :

- Une bande de 25 m doit être préalablement nettoyée autour de la surface à brûler
- La surface à brûler doit être éloignée de plus de 50 m des bois, forêts, plantations, reboisements,
- L'écobuage fait l'objet d'une déclaration préalable en mairie

## Stationnement impasse des Sources

Le parking de l'impasse des Sources est libre et gratuit. Il permet ainsi de se garer facilement dans le centre bourg. Mais ce parking est avant tout utilisé par des commerçants ambulants. C'est pourquoi, il est demandé à chacun de nous de respecter les horaires des commerçants ambulants afin qu'ils puissent d'une part s'installer ou d'autre part manœuvrer facilement.



## Les incivilités ont un coût !

Nous constatons chaque année un nombre important d'incivilités : dégradations, actes malveillants, décharges sauvages... En plus des nuisances qu'elles génèrent, ces incivilités induisent un coût, qui se chiffre en dizaines de milliers d'euros chaque année. Qu'il s'agisse du remplacement du matériel endommagé ou des frais du personnel communal mobilisé pour nettoyer ou réparer ces dégradations, ces actes non citoyens coûtent cher au contribuable et souvent, au détriment de projets

servant l'intérêt de tous. Sur l'espace public, chacun est chez soi : l'occasion de rappeler qu'il est du devoir de chacun à veiller au respect des infrastructures publiques, qui permettent d'accueillir dans de bonnes conditions nos activités éducatives, associatives et culturelles, ainsi qu'au respect des espaces verts, gages de la qualité de notre cadre de vie.



Dégradations volontaires des panneaux et massifs de fleurs sur le rond-point de la pharmacie



Dégradation du potager de l'école élémentaire de Sayat



Dommages volontaires sur un véhicule communal





## Associations Foncières Urbaines

### Le Cros et la Pierre Combe en phase de commercialisation

Les travaux de viabilisation étant achevés, les AFU du Cros et de Pierre Combe sont toutes deux en phase de construction. Sur l'AFU libre du Cros, qui compte 15 lots situés Impasse du Cros, 12 lots sont désormais vendus : 4 maisons sont habitées, 6 sont en construction et 2 permis de construire en cours d'instruction.

L'AFU autorisée Pierre Combe, située face à la maroquinerie Hermès, est composée de 46 lots. Depuis la fin des travaux

de mise en place des réseaux en juin 2014, avec entre autres la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales et l'enfouissement de deux cuves d'une capacité de 350 m<sup>3</sup>, 10 maisons sont maintenant occupées, et 12 permis de construire sont à l'instruction.

Les travaux de finition de voirie (chaussée, trottoirs) seront réalisés après qu'une majorité des lots ait été construite.



### AFU de la Pierre Combe : les nouvelles rues baptisées

#### Des noms de rue qui racontent le lieu et son histoire

Le choix des noms pour les rues nouvelles a été effectué suivant le lieu-dit, et l'histoire du site et de ses alentours :

- **Rue de la Pierre Combe** : il était logique que l'axe principal du lotissement reçoive le nom du lieu-dit, Pierre Combe, qui ne désigne pas un nom propre mais une combe, un creux, une dépression géomorphologique, en pierre ;
- **Rue des Garennes Hautes** : prolongement de la rue existante jusqu'à la Route d'Argnat ;
- **Rue de l'Adrienne** : du nom de l'un des affluents du Bédât, l'Adrienne, cours d'eau qui fut baptisé ainsi au début du siècle lorsqu'une marginale nommée Adrienne braconnait et vivait dans les bois au-dessus de Sayat, dans une cabane près du cours d'eau, et vendait ses produits à Sayat ;
- **Rue du Cabanon** : avant l'ensemble pavillonnaire réalisé rue de Champ Verdier se trouvaient sur le site ce que l'on nommait « les cabanons Dischamp », préfabriqués qui étaient les logements et le restaurant du personnel de la fromagerie Dischamp.

### En bref

- **Installation de clôtures** : déclaration préalable obligatoire. Afin de veiller à ce que les clôtures demeurent harmonieuses sur la commune, le Conseil municipal a délibéré afin de rendre obligatoire une demande de déclaration préalable (autorisation) pour l'installation des clôtures, quelle qu'en soit la nature (séance du 26 mars 2015).
- **Tout ravalement de façade (même peinture seule) passe par une déclaration préalable.** Même lorsqu'il s'agit d'une simple réfection de la peinture d'un bâtiment, le dépôt d'une déclaration préalable en Mairie est obligatoire. Le ravalement de façade par peinture doit respecter le nuancier du PLU (CM du 26 mars 2015).
- **AFU Galoby** : le remembrement en voie de validation. Suite à l'enquête publique qui s'est achevée le 1<sup>er</sup> mars 2016, le dossier de remembrement de l'AFU entame sa dernière étape avec l'avis de la Préfecture. Dès que l'arrêté préfectoral aura été délivré, la consultation des entreprises en vue d'entamer les travaux pourra être engagée.





## Naissances

**GUEFFIER Swann, Anthony, Julien, Daniel**  
10 janvier 2014

**MORAND Xavier**  
18 février 2014

**LAGRANGE Louis Marc Christophe**  
26 avril 2014

**RIBEIRO Ophélie**  
7 mai 2014

**CHICHPORTICH BRISEPIERRE Eden**  
12 juillet 2014

**CHADES Charline**  
16 juillet 2014

**VENTRE MELEUX Louis, Hugues Paul**  
1<sup>er</sup> août 2014

**BRIZARD Roxane, Louise**  
22 septembre 2014

**LESTAND Juliette, Marie-Cerise**  
22 septembre 2014

**CROHAS Milane**  
16 octobre 2014

**DOS SANTOS VENESSI Eileen Iris**  
1<sup>er</sup> novembre 2014

**MELARD Kenslie Perle Victoire**  
5 février 2015

**CHABORY Nina**  
6 février 2015

**OLLIER Lou Lise**  
7 février 2015

**BLANDIN Lily**  
29 mars 2015

**FAUCON Matthias Jules Denis**  
7 avril 2015

**FAVRE Clémence**  
9 avril 2015

**LASTIC Oscar, Alexandre, Aristide**  
14 avril 2015

**DOS SANTOS Loris**  
8 mai 2015

**JARLIER Martin Paul François**  
4 mai 2015

**JACQUET Théa Emy**  
4 juillet 2015

**CARSANA Louis Kévin**  
15 juillet 2015

**DESVILLES Félix Louis Marcel**  
17 juillet 2015

**GARCIA Mylan**  
23 juillet 2015

**ACCARIE LEGAY Liam**  
21 août 2015

**MAMIC Ethan Alex Raphaël**  
3 septembre 2015

**CEYSSAT BUCHON Léana**  
7 septembre 2015

**VERNISSAT Elsa Adelaïde**  
9 septembre 2015

**PLOUVIER Valentine**  
18 septembre 2015

**VIGIER Kelly Gaëlle Alexie**  
10 novembre 2015

## Parrainages civils

**LOPES TEIXEIRA Julio**  
16 mai 2015

**JONNARD Nino**  
30 mai 2015



## Mariages

**MONNET Jean-Claude et MENDES FERNANDES Rosa Maria**  
8 février 2014

**ANTUNES Dany et FERNANDES ANTUNES Cathy**  
19 avril 2014

**BOURCHEIX Mathieu et THOMAS Claire**  
26 avril 2014

**FAURE Jean-Paul et CHADES Christine**  
3 mai 2014

**FAUVE Bernard et FARTANT Nathalie**  
24 mai 2014

**THOMAS Mickaël et SUCHEYRE Sandrine**  
21 juin 2014

**GUEFFIER Grégory et LAPIERRE Aurélie**  
28 juin 2014

**CARSANA Jérémy et POURTIER Audrey**  
26 juillet 2014

**DELUCHE Pierre-Laurent et PEROL Lucie**  
30 août 2014

**PORTAL Nicolas et DEBARGES Céline**  
20 septembre 2014

**LASTIC Gérard et BERTRET Sophie**  
18 octobre 2014

**SCHILLIG Michel et MERCIER Nathalie**  
25 octobre 2014

**COL Jean-Yves et VIDAL Sylvie**  
28 février 2015

**GUICHARD Gilles et THORE Anne-Marie**  
11 avril 2015

**MORAND Fabien et GAGNON Emeline**  
25 juin 2015

**DURVILLE Nicolas et UVARINA Galina**  
25 juillet 2015

**GACHET Damien et GUIRAUD Elodie**  
25 juillet 2015

**ALVERHNE Marie-Line et DROCHON Laëtitia**  
5 septembre 2015

**HOARAU Camille et MORANGE Elodie**  
17 octobre 2015

**TEPPAZ-MISSON François et ESTRU Lydie**  
24 octobre 2015



## Décès

**SOLLIN Bernard, Lucien**  
12 février 2014

**DEBORD Roger, Marcel, Raymond**  
20 février 2014

**MATHONNAT Alain, Gilles**  
4 mars 2014

**HOARAU Thierry**  
30 mai 2014

**FUZELLIER Emmanuelle**  
29 juillet 2014

**CANUTO José**  
1<sup>er</sup> septembre 2014

**GIRAUD Maria Madeleine Antoinette**  
9 novembre 2014

**RODRIGUES Aldevinas das Dores**  
16 novembre 2014

**SANTIN Louis**  
19 novembre 2014

**MAY Lisa**  
2 janvier 2015

**CHARRIER Geneviève Josette**  
10 janvier 2015

**BECKER François**  
17 janvier 2015

**LEMAITRE Pierre**  
28 janvier 2015

**MOINARD Maurice**  
17 février 2015

**TARDIF Marie-Claude**  
12 mars 2015

**LASSAIGNE Louis**  
27 mars 2015

**SECCI Piétro**  
12 juin 2015

**BANÈS Jeanne**  
15 juillet 2015

**VENESSI Cédric lonel**  
15 juillet 2015

**PARROT Michel**  
4 octobre 2015

**MARANGI Francesco**  
7 octobre 2015



## SÉCURITÉ

### Etat d'urgence

#### Les mesures au niveau local

Dans le cadre du plan Vigipirate renforcé mis en place suite aux attentats de Paris, les Préfectures ont rappelé quelques mesures à mettre en place au plan local. Elles s'articulent autour de deux axes : l'interdiction de stationnement des véhicules autour de certains lieux publics, et un appel au civisme.

En effet, il est rappelé que le stationnement est interdit aux abords des écoles communales : ainsi il est demandé à tous les usagers de ces sites (enseignants, personnels municipaux et parents d'élèves) de respecter cette interdiction. Enfin, la vigilance est avant tout l'affaire de tous : le civisme et le bon sens des citoyens sont les premiers garants du bon usage des lieux et bâtiments publics.

### Sécurité routière

#### Limitation à 50 km/h sur une portion de la route d'Argnat

Les évolutions récentes de l'urbanisation autour de la RD 762 / Route d'Argnat imposent aujourd'hui des mesures de sécurité routière. L'aménagement de la maison médicale, la pharmacie, la crèche, l'accroissement de la maroquinerie Hermès qui compte désormais près de 300 salariés, et la réalisation de l'AFU de la Pierre Combe génèrent aujourd'hui un trafic routier plus important. A cela s'ajoute la problématique de la vitesse sur cet axe, entre le carrefour des RD 762 et 450 (dit « carrefour Hermès ») et celui de la rue de la Garenne où la visibilité est très mauvaise. Un axe qui dispose également d'arrêts de bus, et qui est donc emprunté par des piétons. Ce sont les raisons qui ont conduit le Conseil municipal à délibérer pour réduire la vitesse de circulation de 70 à 50 km/h entre le carrefour Hermès et le quartier de Bel Air.

entre le carrefour Hermès, les accès à la maroquinerie et au lotissement. Nous avons sollicité les services du Conseil départemental afin qu'une étude soit réalisée pour sécuriser les accès à l'AFU Pierre Combe et à la maroquinerie, et réaménager le croisement des RD 762 et 450 en giratoire de façon à sécuriser la circulation dans ce carrefour particulièrement dangereux.



### Traverse de bourg

#### Allumage permanent du feu tricolore avenue de Clermont



La mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2015 a modifié les horaires de classe pour les enfants. Le feu tricolore situé au carrefour entre l'avenue de Clermont et la rue Gustave Fougère à Sayat étant réglé sur ces horaires, une nouvelle programmation était nécessaire.

Ayant constaté les vitesses de circulation importantes dans le centre-bourg de Sayat, et ce malgré la limitation en zone 30, le Bureau municipal a décidé l'allumage permanent du feu afin de réguler la vitesse automobile dans le bourg – notamment au niveau de ce carrefour qui, il faut le rappeler, dessert les écoles et le centre de loisirs, auxquels beaucoup de personnes adultes comme enfants accèdent à pied.



## Prévention

### Quelques conseils pour se prémunir contre les cambriolages



Dans le cadre de la prévention contre les cambriolages, une première réunion a été organisée en 2014 à la salle d'Argnat, en présence du Major Morel, commandant de la Gendarmerie de Chamalières, et de l'Adjudant Grellet. Il faut savoir que les cambriolages sont opérés le plus souvent en journée, pendant les heures de travail, et qu'il s'agit de visites très rapides qui ciblent les endroits du domicile où sont généralement rangés les objets de valeur, notamment les bijoux. Après la projection d'un film de quelques minutes, les gendarmes ont rappelé quelques conseils simples afin que chacun puisse se prémunir contre ces effractions :

- fermer sa porte d'entrée à clef même quand on est chez soi
- ne pas laisser entrer les démarcheurs
- éviter de ranger ses objets de valeurs dans les lieux habituels (chevets, salle de bains, chambre parmi le linge)
- répertorier et photographier ses objets de valeur, en cas de vol la recherche sera facilitée, de même que les démarches avec les assurances
- pour les matériels hi-fi et vidéo, conserver les numéros de série qui figurent sur les emballages
- en cas d'absence prolongée, informer ses voisins et si possible, s'assurer qu'un proche puisse venir régulièrement et éventuellement, programmer une lumière devant une fenêtre pour simuler une présence
- signaler des véhicules suspects qui circuleraient régulièrement dans un quartier
- installer une alarme hurlante ou une lumière extérieure avec cellule de détection
- en cas de vol, surtout ne rien toucher, fouiller, nettoyer avant l'arrivée de la Gendarmerie
- pour toute alerte, signalement ou demande d'intervention, contacter directement la Gendarmerie en composant le 17 ou le 112, et non la Mairie.

Bien évidemment, il n'existe pas de remède miracle contre les cambriolages. Ces mesures ont pour objectif de retarder ou dissuader d'éventuels cambrioleurs.

Le dispositif « Tranquillité vacances » fonctionne toute l'année : pour cela, il vous suffit de remplir signaler votre absence à la Gendarmerie et de remplir un formulaire en ligne.

Enfin, la Gendarmerie effectue également une évaluation de sécurité à domicile, un diagnostic qui reste consultatif mais permet d'indiquer les points vulnérables et les améliorations qui peuvent être apportées.



### Contact

Gendarmerie nationale : 17 ou 112  
Avenue de Fontmaure – 63400 CHAMALIERES  
Tél. 04 73 37 88 05



# CONSEIL MUNICIPAL

## Le Conseil municipal

### Fonctionnement et composition

Le Conseil municipal est l'organe délibérant de la collectivité. Regroupant l'ensemble des élus, il est l'instance de débat et de décision.

Le Conseil municipal se réunit environ une fois par mois : l'ordre du jour de chaque réunion est publié sur le site Internet de Sayat et dans la presse. Les séances sont publiques et ouvertes à tous. Le compte-rendu de chaque séance est publié sur le site Internet.

Tous les élus sont disponibles sur simple rendez-vous : 04 73 62 81 23

#### Le Maire



Nicolas Weinmeister

Tous les élus sont inscrits dans une ou plusieurs commissions, qu'elles soient municipales, communautaires (Volvic Sources et Volcans), particulières ou extérieures.

#### Les Adjoints



Jean-François Machebeuf  
Maire-Adjoint, délégué à la  
Vie associative et culturelle et  
à la Vie économique



Dominique Tortajada  
2<sup>e</sup> Adjoint,  
délégué aux Bâtiments  
et infrastructures



Catherine Hoarau  
3<sup>e</sup> Adjointe, déléguée  
à l'Environnement et à la mise  
en valeur du patrimoine



René Balichard  
4<sup>e</sup> Adjoint, délégué à l'Urbanisme  
et au cadre de vie



Anne-Marie Charles  
5<sup>e</sup> Adjointe, déléguée à l'Action  
sociale et aux solidarités





## Les Conseillers délégués



**Gérard Langlais**  
*Conseiller délégué à la Voirie,  
à l'aménagement des bourgs  
et aux transports*



**Jacques Nury**  
*Conseiller délégué  
à la représentation  
aux syndicats intercommunaux*



**Pierre-Lin Pommier**  
*Conseiller délégué  
à la Communication*



**Nathalie Sallier**  
*Conseillère déléguée  
à l'Enfance et la jeunesse*

## Les Conseillers municipaux



**Muriel Courtine**



**Stéphane Durand**



**Monique Lapouge**



**Elisabeth Lisa**



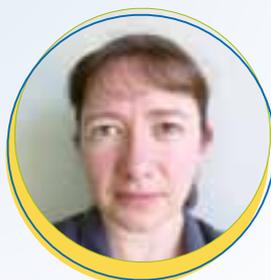
**Dominique Lopez**



**Florence Maigne**



**Claudine Mazaye**



**Sandrine Pousergue**



**Stéphane Roquier**



# CONSEIL MUNICIPAL

## Commissions municipales

Les commissions de travail

### • Action sociale et solidarités

*Centre Communal d'Action Sociale (aides à domicile et aides sociales), liaison avec le Syndicat Intercommunal du Service à la Personne Agée « Vivre ensemble » (EHPAD, portage des repas à domicile, téléalarme, etc.).*

Présidente : Anne-Marie Charles

Vice-présidente : Élisabeth Lisa

Membres : René Balichard, Monique Lapouge, Florence Maigne, Sandrine Pousergue, Nathalie Sallier, Dominique Tortajada, Nicolas Weinmeister

### • Bâtiments et infrastructures

*Travaux de rénovation et d'amélioration des bâtiments municipaux et des infrastructures sportives, entretien et mise aux normes de sécurité des lieux d'accueil du public*

Président : Dominique Tortajada

Vice-président : Jacques Nury

Membres : Gérard Langlais, Jean-François Machebeuf, Sandrine Pousergue, Stéphane Roquier, Nicolas Weinmeister

### • Communication

*Communication institutionnelle : bulletin municipal, site Internet, publications, manifestations municipales (accueil des nouveaux arrivants, etc.)*

Président : Pierre-Lin Pommier

Vice-président : Nicolas Weinmeister

Membres : Anne-Marie Charles, Stéphane Durand, Catherine Hoarau, Jean-François Machebeuf, Sandrine Pousergue, Nathalie Sallier

### • Finances

*Définition des orientations budgétaires et préparation des budgets.*

Président : Nicolas Weinmeister

Vice-président : Jean-François Machebeuf

Tous les conseillers municipaux peuvent siéger au sein de cette commission, ceci afin que toutes et

tous puissent s'approprier le budget. A leur demande, Dominique Lopez et Sandrine Pousergue n'ont pas souhaité participer à cette commission.

### • Enfance et jeunesse

*Affaires scolaires et périscolaires, actions envers la jeunesse.*

Présidente : Nathalie Sallier

Vice-président : Pierre-Lin Pommier

Membres : Muriel Courtine, Élisabeth Lisa, Dominique Lopez, Claudine Mazaye, Nicolas Weinmeister

### • Environnement et mise en valeur du patrimoine

*Sauvegarde et sensibilisation à l'environnement, entretien des espaces verts, fleurissement et embellissement des bourgs, rénovation et valorisation du patrimoine rural.*

Présidente : Catherine Hoarau

Vice-présidente : Florence Maigne

Membres : René Balichard, Claudine Mazaye, Pierre-Lin Pommier, Sandrine Pousergue, Nicolas Weinmeister

### • Vie associative et culturelle

*Organisation de la fête de la pomme, liaison avec les associations et la Bibliothèque municipale, gestion des salles communales.*

Président : Jean-François Machebeuf

Vice-présidente : Nathalie Sallier

Membres : René Balichard, Monique Lapouge, Élisabeth Lisa, Claudine Mazaye

### • Vie économique

*Liaison avec les entreprises de la commune, définitions des orientations par exemple sur le futur pôle commercial du centre-bourg de Sayat. Cette commission a un rôle consultatif, la compétence Développement économique étant détenue par Volvic Sources & Volcans.*

Président : Jean-François Machebeuf

Vice-présidente : Florence Maigne

Membres : Stéphane Durand, Catherine Hoarau, Monique Lapouge, Dominique Lopez, Jacques Nury, Stéphane Roquier, Nicolas Weinmeister

### • Urbanisme et cadre de vie

*Urbanisme, logement (par exemple suivi des Associations Foncières Urbaines) et droit des sols (Plan Local d'Urbanisme, instruction des permis).*

Président : René Balichard

Vice-président : Gérard Langlais

Membres : Anne-Marie Charles, Catherine Hoarau, Jean-François Machebeuf, Jacques Nury, Stéphane Roquier, Dominique Lopez, Nicolas Weinmeister

### • Voirie, aménagement des bourgs et transports

*Travaux de voirie et d'aménagement des bourgs, transports publics.*

Président : Gérard Langlais

Vice-président : Jacques Nury

Membres : René Balichard, Muriel Courtine, Catherine Hoarau, Jean-François Machebeuf, Claudine Mazaye, Dominique Lopez, Dominique Tortajada, Nicolas Weinmeister

## Commissions particulières

### • Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

- Aides à domicile, tarifs réduits pour les transports publics, transport des personnes à mobilité réduite et aide sociale.

- Assistantes sociales (avec le Conseil Général).

- EHPAD, portage des repas à domicile, service de téléalarme (avec le SISPA « Vivre ensemble »).

Le CCAS est constitué du Maire, de huit membres désignés par le Conseil municipal et de huit autres membres nommés par le Maire.

Président : Nicolas Weinmeister

Membres élus : René Balichard, Anne-Marie Charles, Monique Lapouge, Elisabeth Lisa, Florence Maigne, Sandrine Pousergue, Nathalie Sallier, Dominique Tortajada

Membres désignés : Denis Blein, Armand Charlier, Annie Coste, Régine

# CONSEIL MUNICIPAL



Lastic, Bernadette Martin, André Pichon, Marie-Thérèse Poiana, Gérard Simonot

## • Commission d'appels d'offres (CAO)

Examen des offres et candidatures dans le cadre des procédures de marchés publics et des délibérations pour le choix des offres.

Président : Nicolas Weinmeister

Titulaires : Catherine Hoarau, Gérard Langlais, Dominique Tortajada

Suppléants : René Balichard, Anne-Marie Charles, Nathalie Sallier

## • Comité des œuvres sociales du personnel municipal (COS)

Organisme social qui propose des prestations sociales, culturelles et de loisirs au personnel communal (via l'adhésion au Comité National d'Action Sociale).

Président : Nicolas Weinmeister

Membres : Anne-Marie Charles, Muriel Courtine, Monique Lapouge

## Délégations et représentations extérieures

### • Etablissement public foncier – Syndicat mixte d'action foncière (EPF-SMAF)

L'EPF-SMAF est un établissement public assurant la veille foncière des collectivités. Il procède aux acquisitions de parcelles pour le compte des collectivités, parcelles qui sont mises en réserve en attendant une revente aux collectivités lorsque les projets débutent.

Titulaire : René Balichard

Suppléant : Nicolas Weinmeister

### • Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA)

Titulaire : René Balichard

Suppléante : Anne-Marie Charles

Déléguée au titre de Volvic Sources et Volcans : Catherine Hoarau

### • Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA)

Compétence de la collecte des déchets ménagers.

Titulaires : Jacques Nury, Gérard Langlais

Suppléant : René Balichard

### • Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Basse Limagne (SBL)

Compétence de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement, gestion du captage d'Argnat.

Titulaires : Robert Couzon, Nicolas Weinmeister (voir encadré ci-contre)

Suppléants : Gérard Langlais, Jacques Nury

### • Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (SIEG 63)

Compétence de l'éclairage public.

Titulaire : Dominique Tortajada

Suppléant : Jacques Nury

### • Syndicat Intercommunal du Service à la Personne Agée (SISPA « Vivre ensemble »)

Services sociaux tels que l'EHPAD, le portage de repas à domicile ou encore le service de téléalarme.

Déléguées : Anne-Marie Charles, Elisabeth Lisa

### • Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de la Vallée du Bédât (SIVOM)

Gestion du plan d'eau Blanzat-Nohanent-Sayat et organisation de la course cycliste de la Vallée du Bédât.

Délégués : Gérard Langlais, Jacques Nury

Suppléants : Muriel Courtine, Elisabeth Lisa

### • Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise (SMTC)

Transports publics et transports scolaires.

Titulaire : Robert Couzon (voir encadré ci-contre)

Suppléant : Gérard Langlais

### • Correspondant Défense

Depuis la professionnalisation de l'armée, le gouvernement doit reformuler des liens entre la société française et sa défense. Un correspondant doit être désigné dans chaque commune.

Correspondant : Anne-Marie Charles

### • Commission locale Chaîne des Puy – Faille de la Limagne

Cette commission a pour but d'effectuer des démarches pour préserver l'intégrité des paysages et des structures volcaniques, de faire vivre ces espaces à travers la conciliation des usages, et plus particulièrement l'articulation d'un tourisme durable et le maintien des activités locales, de développer et diffuser la connaissance sur la valeur de ces sites, leurs fonctions et leurs fragilités, et enfin de faire rayonner ces hauts lieux patrimoniaux au bénéfice de l'ensemble du département et des territoires voisins.

Titulaire : Pierre-Lin Pommier

Suppléant : René Balichard

## Conditions d'éligibilité aux syndicats mixtes et de coopération intercommunale

Les articles L. 5711-1 et L. 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales précisent que « pour l'élection des délégués des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal », à savoir avoir 18 ans révolus, être de nationalité française, avoir satisfait aux obligations militaires, être électeur sur la commune ou inscrit au rôle des contributions directes.

Etant donné l'impossibilité de faire siéger le Maire au sein du SMTC (pour raison familiale) et afin dans un premier temps d'alléger la charge liée à la représentation dans les nombreux syndicats, à titre transitoire, le Conseil municipal a désigné (16 voix pour et 3 votes blancs) Robert Couzon en tant que délégué titulaire au SBL (avec Nicolas Weinmeister) et au SMTC.



## Le régime indemnitaire des élus

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule que les mandats locaux sont exercés à titre gratuit. Cependant, pour compenser les charges ou les pertes de revenus supportées du fait de l'exercice de ces mandats, la loi prévoit un régime indemnitaire pour certains élus. Les

indemnités de fonction des élus locaux constituent une dépense obligatoire pour la commune.

Lorsqu'un Conseil municipal est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de fonction doit intervenir dans les trois mois suivant l'installation du nouveau Conseil.

Les indemnités suivent l'évolution du point d'indice 1015, fixé à 3 801,47 € en mars 2014 et dont le taux est fonction de la strate démographique de la commune. Pour la commune de Sayat, les indemnités mensuelles applicables sont les suivantes :

Indemnités maximales :	Maire		Adjoint	
	Taux maximal (en % de l'indice 1015)	Indemnité brute (montant en euros)	Taux maximal (en % de l'indice 1015)	Indemnité brute (montant en euros)
Population totale				
1 000 à 3 499	43	1 634,63	16,5	627,24

Ces chiffres donnent le volume maximal des indemnités possibles pour notre commune, à savoir, pour le Maire et cinq Adjoint : 4 770,83 € brut / mois. Pour mémoire, le nombre d'Adjoint est aussi déterminé en fonction de la population de la commune, et pour Sayat il est de cinq maximum.

Le CGCT prévoit également que les Conseillers municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans

le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au Maire et aux Adjoint.

Afin de mieux répartir la charge de travail et les responsabilités, quatre Conseillers municipaux délégués ont été désignés (présentés dans les pages précédentes).

Lors de la séance du 4 avril 2014, le Conseil municipal a délibéré à l'unanimité sur les bases suivantes :

- les indemnités sont attribuées aux élus disposant de délégations et de responsabilités,

- l'indemnité du Maire est calculée sur la base d'une compensation des pertes salariales dues à la réduction de l'activité professionnelle afin d'assumer ses fonctions,
- les indemnités des Adjoint et des Conseillers délégués sont calculées sur la base d'une compensation des charges et frais de représentations (notamment les déplacements fréquents liés aux réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux).

Les indemnités qui ont été votées :	Taux voté (en % de l'indice 1015)	Indemnité brute (montant en euros)	Indemnité nette (montant en euros)
Maire	31	1 178,45	957,86
Adjoint	14	532,20	475,15
Conseiller délégué	6	228,08	203,64

Les indemnités de fonction sont soumises à l'impôt sur le revenu, sous forme de retenue à la source (sauf option contraire à la demande de l'intéressé).

Les élus locaux (percevant une indemnité de fonction ou non) sont tous affiliés au régime général de la sécurité sociale. Par ailleurs, certaines indemnités peuvent être assujetties aux cotisations de sécurité sociale.

La loi du 31 mars 2015 visant à favoriser l'exercice du mandat des élus locaux fait bénéficier les maires du taux maximal de leurs indemnités et ce à titre automatique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. La conséquence de cette mesure est double : d'une part elle vient grever le budget communal de la totalité de l'enveloppe maximale des indemnités du maire, là où des montants inférieurs avaient été votés, et d'autre part elle pénalise les

adjoints et élus délégués percevant une indemnité, car celle-ci sera automatiquement réduite, du fait que l'enveloppe maximale pour tous les élus reste inchangée.

Conformément aux engagements pris en 2014, le Conseil municipal a délibéré de façon dérogatoire à cette nouvelle loi afin de maintenir les indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués aux mêmes taux qui avaient été votés en 2014.

## Vos élus communautaires

### A la Communauté de Communes VOLVIC SOURCES & VOLCANS

*Les délégués communautaires ont une double vocation : représenter leur commune au sein de l'espace intercommunal, mais surtout œuvrer à la cohérence du territoire à l'échelle des 7 communes membres de VSV.*

#### Vos Conseillers communautaires

Titulaires : Nicolas Weinmeister (3<sup>e</sup> vice-président), Catherine Hoarau, Jean-François Machebeuf  
Remplaçante : Anne-Marie Charles

#### Commissions communautaires

##### • Finances

Président : Jean-Maurice Heinrich (Chanat-la-Mouteyre)  
Membres : Anne-Marie Charles, Dominique Lopez, Jean-François Machebeuf, Nicolas Weinmeister

##### • Tourisme

Président : Frédéric Bonnichon (Châtel-Guyon)  
Membres : Muriel Courtine, Catherine Hoarau, Monique Lapouge, Florence Maigne

##### • Développement économique

Président : Mohand Hamoumou (Volvic)  
Membres : Stéphane Durand, Dominique Lopez, Jacques Nury, Jean-François Machebeuf, Nicolas Weinmeister

##### • Environnement, cadre de vie

Président : Jacques Barbecot (Pulvérières)  
Membres : René Balichard, Catherine Hoarau, Gérard Langlais, Claudine Mazaye

##### • Petite enfance

Président : Gérard Chansard (Charbonnières-les-Varennes)  
Membres : Anne-Marie Charles, Elisabeth Lisa, Nathalie Sallier

##### • Habitat, urbanisme, gens du voyage

Président : Nicolas Weinmeister (Sayat)

Membres : René Balichard, Jacques Nury, Stéphane Roquier

#### Les groupes de travail communautaires

##### • Communication

Président : Philippe Coulon (Saint-Ours-les-Roches)  
Membres : Pierre-Lin Pommier, Nathalie Sallier

##### • Enfance et jeunesse

Président : Philippe Coulon (Saint-Ours-les-Roches)  
Membres : Elisabeth Lisa, Nathalie Sallier

##### • Travaux

Président : Roland Petel (Pulvérières)  
Membres : Gérard Langlais, Dominique Tortajada

## Réforme territoriale

### Vers un nouvel ensemble regroupant Volvic, Riom et Ennezat

La loi sur la Nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, a été promulguée au Journal Officiel le 8 août 2015. La loi supprime la clause de compétence générale des départements et des régions et redistribue certaines compétences entre ces collectivités locales. Elle en confie de nouvelles – obligatoires – aux intercommunalités : promotion du tourisme, gestion des déchets ménagers, des aires d'accueil des gens du voyage, et à partir de 2020, la gestion de l'eau et de l'assainissement. Par ailleurs, le nombre minimum d'habitants nécessaire pour une intercommunalité passe à 15 000 habitants contre 5 000 actuellement (sauf exceptions énumérées par l'article 33 de la loi). Le projet de remodelage de l'intercommunalité pour notre département s'articule autour de deux axes :

- **la réduction du nombre de syndicats intercommunaux** : 20 seront supprimés et 37 seront maintenus,
- **la réduction du nombre d'intercommunalités** : de 43 actuellement à 14 à travers un certain nombre de fusions des communautés de communes existantes.

Malgré l'abaissement du seuil minimal de population de 20 000 à 15 000 habitants par intercommunalité, le Préfet

a maintenu sa proposition initiale avec des regroupements autour de 20 000 habitants minimum, à l'exception de quelques ajustements à la marge. Au regard de ce seuil, avec 17 271 habitants, la communauté Volvic Sources & Volcans n'avait pas l'obligation de fusionner avec d'autres intercommunalités. Le Conseil Municipal avait voté à l'unanimité contre la fusion de Volvic Sources et Volcans avec les communautés de commune Riom Communauté et Limagne d'Ennezat.

Suite à la décision du Préfet de fusionner ces trois communautés de communes, les élus travaillent à la mise en place de ce nouvel espace regroupant 31 communes et 65 000 habitants. Et les questions sont nombreuses.

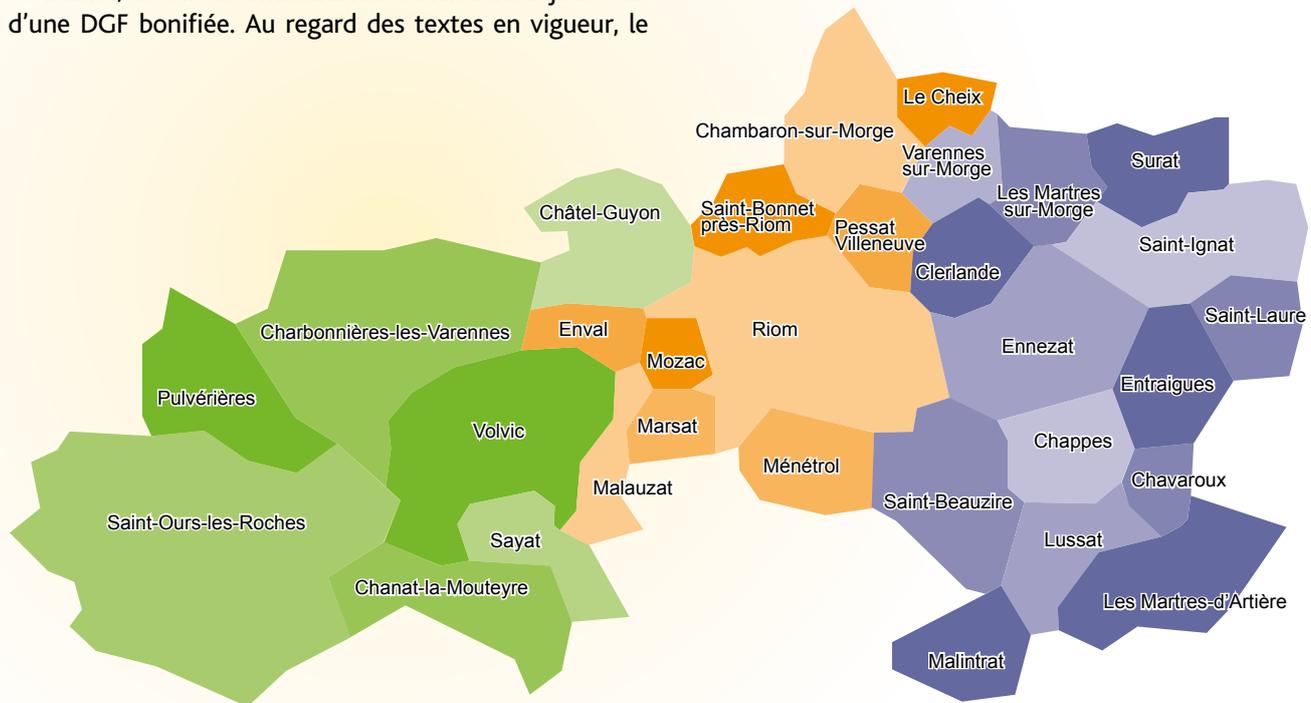
- **Gouvernance** : la fusion voit la suppression d'un nombre important de sièges d'élus représentant les communes. Pour Sayat, d'après nos informations, le nombre d'élus passera de 3 à 2. Globalement, ce sont toutes les communes les moins peuplées qui n'auront plus qu'un ou deux délégués au Conseil communautaire. De plus, il est évident que les 31 maires des communes de cette fusion ne pourront pas tous être vice-présidents ou membres du Bureau,



d'où la question de la représentation des différentes communes au sein de la nouvelle communauté, ainsi que de la capacité future des communes les moins peuplées (dont Sayat fait partie) à défendre leurs intérêts et à porter leurs projets.

- **Compétence** : même si les compétences obligatoires sont les mêmes dans chaque intercommunalité, la réalité des faits montre que les façons d'exercer ces compétences diffèrent beaucoup d'un espace à l'autre. Il s'agit donc d'harmoniser ces pratiques.
- **Fiscalité** : les 3 communautés de communes actuelles ont des taux de fiscalité « entreprises » et « ménages » différents que les élus doivent homogénéiser.
- **Dotations Globales de Fonctionnement** : à législation constante, les 3 intercommunalités bénéficient aujourd'hui d'une DGF bonifiée. Au regard des textes en vigueur, le

nouvel ensemble fusionné ne sera plus éligible à cette DGF bonifiée. Le seul moyen de compenser la perte de DGF serait de transformer le nouvel ensemble en communauté d'agglomération dont le seuil minimum est de 50 000 habitants. La communauté d'agglomération reprend les compétences obligatoires des communautés de communes (aménagement de l'espace, développement économique, équilibre de l'habitat) et en ajoute deux nouvelles : la politique de la ville et les transports urbains. De plus, la communauté d'agglomération doit exercer au moins trois des compétences suivantes : création ou entretien de la voirie, environnement, action sociale, équipements culturels et sportifs, assainissement, eau potable (ces deux dernières devenant obligatoires en 2020 pour toutes les intercommunalités dans le cadre de la loi NOTRe).



## Fusion des 3 communautés de communes : où en est-on ?

L'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 ayant confirmé le regroupement des trois communautés de communes Limagne d'Ennezat, Riom Communauté et Volvic Sources & Volcans, une démarche de concertation a été engagée entre ces trois entités afin de respecter les directives de la loi NOTRe qui oblige les nouvelles intercommunalités issues de fusions à exercer les compétences obligatoires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. A cet horizon, ces trois collectivités n'en formeront plus qu'une seule, qui regroupera 31 communes et 65 000 habitants.

C'est donc toujours dans ce calendrier très resserré que les agents et les élus des 3 EPCI travaillent mutuellement à l'élaboration d'un état des lieux sur chaque compétence exercée, de façon à permettre une analyse des écarts et faire des propositions afin de faire converger les méthodes et les contenus. Ces travaux sont validés étape par étape par un comité de pilotage, qui regroupe l'ensemble des élus du territoire.

Vous serez bien entendu informés de l'avancement de ce processus.

## Eclairage public

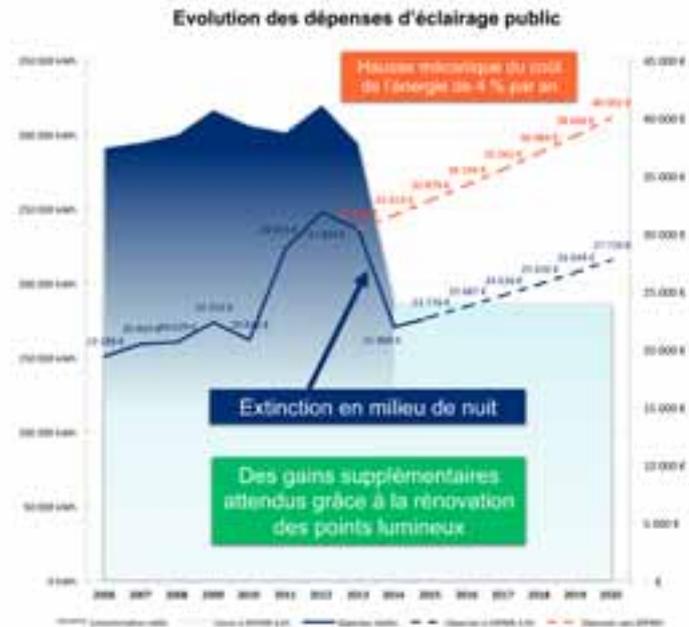
### Le succès de l'extinction en milieu de nuit

Dispositif mis en place en août 2013, l'extinction des éclairages en milieu de nuit a désormais porté ses fruits. En effet, dès la première année de fonctionnement, ce sont 8 500 € d'économies qui ont été réalisés grâce à cette opération, soit 1 000 € de plus que ce qui avait été estimé. A cette mesure s'ajoute un programme de remplacement des lampes énergivores : suite à l'audit énergétique, tous les points lumineux vétustes ont été progressivement remplacés par des matériels plus économes en énergie. Ce programme se poursuivra en 2016.

Du fait de la hausse mécanique des tarifs de l'énergie (environ + 4 % par an),

l'économie en 2015 s'élève autour de 8 400 €. Un gain financier devenu plus que nécessaire, dans le contexte de baisse drastique des ressources communales.

La courbe ci-dessous montre l'évolution de ce poste de dépense : celle qui serait intervenue sans l'extinction, celle qui devrait s'opérer du fait de l'extinction nocturne.



Au-delà des aspects financiers, on constate que l'extinction nocturne a pour effet de faire diminuer la vitesse de circulation automobile notamment dans les bourgs. Concernant l'impact éventuel sur les cambriolages, les services de Gendarmerie sont formels : la majorité des cambriolages ayant lieu en journée, l'extinction des éclairages n'a pas d'effet négatif et n'accroît pas

le nombre des effractions. Autre vertu de l'extinction des éclairages en milieu de nuit : la préservation de la faune nocturne. A la fois par l'extinction, car les halos lumineux perturbent les animaux nocturnes, mais également par le choix de matériels d'éclairage qui ciblent la lumière sur la voirie et limitent la diffusion lumineuse en hauteur (ce qui est bénéfique aussi en matière de déperdition énergétique).

Ce sont l'ensemble de ces critères qui ont été retenus par l'ANPCEN (association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes) pour décerner cette année une étoile à la Commune de Sayat dans le cadre du concours des Villes et Villages étoilés.

### Ajustements des horaires d'extinction nocturne en 2016

Si l'ensemble du dispositif donne satisfaction tant sur le plan environnemental et que financier, quelques ajustements sont rendus nécessaires notamment par le déneigement. Même si cet hiver a été des plus cléments,

lors des forts épisodes neigeux les services techniques de Sayat entament le déneigement des axes routiers à 4h du matin. Or, les éclairages ne se rallument actuellement qu'à 4h30. Une modification sera donc apportée

aux horaires d'extinction en semaine durant la période hivernale. Les exceptions du 14 juillet et des fêtes de fin d'année sont conservées.

Périodes	Horaires d'extinction
du dimanche soir au vendredi matin	de 23h30 à 4h30
du vendredi soir au dimanche matin	de 1h à 6h
exception : période hivernale du 15 décembre au 15 mars	de 23h à 4h
exception : nuit du 14 juillet	pas d'extinction
exception : congés entre Noël et le 1 <sup>er</sup> de l'An	pas d'extinction



## Espaces verts

### Vers la fin des produits phytosanitaires

La loi du 23 janvier 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national interdit, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'utilisation de produits phytosanitaires par les personnes publiques – et les professionnels travaillant pour ces personnes publiques – « pour l'entretien des espaces verts, forêts ou promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé ».

Anticipant cette mesure, le Conseil municipal a délibéré en avril dernier afin d'adhérer à la Charte FREDON Auvergne, qui a pour objectif de mettre en œuvre des pratiques pour préserver la santé humaine et l'environnement vis-à-vis des produits phytosanitaires utilisés dans le cadre de l'entretien des espaces publics de la Commune. Ce dispositif consiste en un accompagnement de la collectivité en vue de supprimer l'usage des produits phytosanitaires et de mettre en œuvre des pratiques alternatives. Un audit des pratiques actuelles

et des réunions techniques avec les agents communaux sont prévus en vue d'obtenir une labellisation sur l'entretien des espaces publics.

Il va sans dire que la mise en œuvre de nouvelles pratiques implique nécessairement des changements : dans le travail des agents municipaux, qui peut s'avérer plus long notamment lors du désherbage des trottoirs à la main, mais également dans les attentes de la population. Nous vous demandons alors de faire preuve de compréhension vis-à-vis de cette nouvelle démarche, de respect envers le travail des agents communaux qui trop souvent collectent dans nos espaces verts des débris et des déchets canins, et aussi de civisme car après tout, veiller à la propreté du bout de trottoir devant chez soi est à la portée de chacun d'entre nous.

Cette action nous concerne tous, pour notre santé et la préservation de nos cours d'eau.



## Redevance incitative

Le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) assure la collecte des déchets ménagers des 132 communes qui composent son territoire, dont Sayat fait partie. La prise de conscience des enjeux liés aux déchets semble, peu à peu, faire son chemin.

Protéger l'environnement et la santé, préserver les ressources naturelles... autant de sujets d'actualité pour lesquels chacun peut agir, avec les gestes de tri et de réduction des déchets. Aujourd'hui, pour aller encore plus loin et faire évoluer les comportements au quotidien, d'autres voies de progrès sont possibles. Un des leviers, identifié par le Grenelle de l'Environnement, consiste à tarifier différemment l'utilisation du service d'élimination des déchets. La mise en place d'une tarification incitative est une obligation comme l'indique la loi de programmation du 3 août 2009 dite Loi Grenelle : « La redevance et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères devront intégrer, dans un délai de cinq ans, une part variable incitative devant prendre en compte la nature et le poids et/ou le volume et/ou le nombre d'enlèvements des déchets ».

Le SBA s'inscrit pleinement dans cette logique éco-citoyenne. C'est pourquoi, il a été décidé de mettre en place une Redevance Incitative, prenant en compte la nature et le nombre d'enlèvements des déchets. Chacun peut ainsi devenir acteur de sa production de déchets et payer le prix juste pour le service dont il bénéficie. Avec la Redevance Incitative, chaque foyer paiera en fonction de ce qu'il jette. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sera supprimée et remplacée par la Redevance Incitative à compter de 2016 (pour les professionnels, la Redevance Incitative remplace l'actuelle Rede-

vance Spéciale mais aussi la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, auxquelles ils sont également assujettis).

## Bacs ou PAV ?

Les foyers dont les rues sont étroites ou n'ayant pas de possibilité de stocker les poubelles hors des trottoirs déposent leurs ordures dans les Points d'Apports Volontaires (PAV). Les autres continuent d'utiliser leurs bacs. Concrètement, quatre PAV sont installés dans le bourg de Sayat dont leur localisation a été déterminée de telle manière à ce que tous les foyers y soient situés à moins de 200 m :

- rue de l'église (sur le parking derrière la maison des associations)
- rue de Letrade (à l'angle de la rue de Letrade et de l'avenue de Clermont)
- rue de Blanzat (à l'angle de l'impasse des Treilles)
- rue Gustave Fougère (pour les écoles, les ateliers municipaux, la salle polyvalente, et la cantine). Ce PAV possède deux autres colonnes pour les collectes du verre et des cartons : ces colonnes sont en accès libre et ne nécessitent pas de carte d'accès. Les points verre au niveau de la salle des fêtes d'Argnat et du terrain de pétanque place des Graves à Sayat sont aussi maintenus.



Aucun PAV n'est encore installé au bourg d'Argnat. Une étude de faisabilité a été faite pour la rue de la Salide, mais la roche volcanique présente dans le sous-sol aurait nécessité l'usage d'un brise-roche dont les vibrations engendrées par son utilisation auraient potentiellement fragilisées les maisons avoisinantes.

## La tarification n'est pas encore arrêtée

Les tarifs de l'ouverture des tambours vert et jaune, de collecte des bacs vert et jaune ainsi que du nombre de levées ne sont pas encore arrêtés par le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA). En revanche, la collecte du verre et des cartons au PAV rue Gustave Fougère est gratuite et en libre accès. Les cas particuliers (maison secondaire, assistantes maternelles,...) seront traités au cas par cas par le SBA.



## Chemins de randonnées pédestres

Pour mettre en valeur son patrimoine et ses paysages, la communauté de communes vient d'éditer des fiches de randonnées. Deux d'entre elles permettent aux marcheurs de découvrir les bourgs de Sayat et d'Argnat. D'une distance de moins de 3 km, ces deux randonnées sont accessibles à tous les publics. Vous pouvez télécharger le guide de ces deux randonnées sur le site internet ou bien les récupérer au secrétariat de Mairie ou chez les commerçants.

Quatorze autres fiches de randonnées pédestres et VTT sont disponibles dans les mairies de VSV ou en téléchargement libre à l'adresse suivante : <http://www.vsv.fr>

## Nettoyage de printemps



Les volontaires pour le nettoyage de printemps.  
Absents sur la photo : les chasseurs et pêcheurs

A l'occasion de la journée de l'environnement samedi 19 mars, la Mairie a organisé une matinée de nettoyage des berges, ruisseaux et bords de route. Une soixantaine de volontaires a répondu présent ainsi que quatre-vingt enfants des trois écoles de Sayat le vendredi après-midi lors des temps d'activités périscolaires et des animations pédagogiques. C'est ainsi que plusieurs dizaines de kilogrammes



Les enfants des trois écoles de Sayat

de débris ont pu être ramassés afin de rendre le village plus propre. Pour cette journée, des gilets fluorescents ont été fournis à la commune par Volvic Sources et Volcans. Un grand merci à toutes ces forces vives, ainsi qu'aux agents communaux Nicolas Delage et Frédéric Pichon qui ont assuré la logistique du ramassage des déchets.



## Rénovation des monuments aux morts et de la stèle des Américains

Yves Connier a effectué la rénovation des monuments aux morts et de la stèle des Américains. Les principaux travaux effectués sur chacun de ces monuments a tout d'abord été le nettoyage puis la reprise des joints. Un rechapissage des inscriptions à la feuille d'or a ensuite été effectué. Enfin, la maçonnerie a aussi été refaite. La fissure sur le côté du monument d'Argnat, due à la présence d'un goujon métallique (corrodé) servant à la fixation de la pointe de l'obélisque, a été réparée.



## ENVIRONNEMENT

### Prix des maisons fleuries 2015

Comme chaque année, un jury composé de membres de la commission environnement et conservation du patrimoine ainsi que de membres non élus a parcouru les rues des bourgs de Sayat et d'Argnat afin de désigner les lauréats des concours « balcons fleuris », « décor voie publique » et « jardins vi-

sibles de la rue ». Ce concours, gratuit et sans inscription, participe pleinement à l'embellissement de la commune. Par le travail des agents municipaux et des résidents, Sayat offre un très beau cadre de vie. La seconde fleur a été obtenue en 2013. Bien sûr, il en va de la responsabilité de chacun de conserver le charme

du village. Les actes d'incivilité ne font qu'augmenter d'année en année... ce qui engendre un coût non négligeable dans le budget de la commune.

Ainsi, les lauréats se sont vus remettre leur prix vendredi 10 avril, en présence de Nicolas Weinmeister, Maire, des membres de la commission environnement et conservation du patrimoine et de Mme Saugues, députée du Puy-de-Dôme.

Les vainqueurs du concours des balcons fleuris sont les familles Bonal, Phelut et Lebeau. Les familles Guyonnet, Lisa et Lanore ont remporté le concours des décors voie publique. Enfin, les familles Portal, Cattone et Peyres ont été les lauréats du concours des jardins visibles de la rue.



### Rénovation de la fontaine rue de Létrade

Thierry Courtadon a tout d'abord nettoyé par micro-sablage la fontaine, puis il a remplacé la garde de cette fontaine (pierre située à l'avant du bac). Pour continuer, il a aussi repris les fondations et le fond du bac avant d'en effectuer le rejointement. La tête de la fontaine a elle aussi été rénovée.



## VIE DE LA COMMUNE

### Mouvements de personnel

Entre 2014 et 2015, les services municipaux ont connu plusieurs mouvements de personnel avec les départs en retraite de Chantal Genestine après 34 ans de carrière au secrétariat de Mairie, et Christiane Courgoulet qui a assuré les fonctions de comptable puis de secrétaire générale. Nous leur souhaitons à toutes deux une belle retraite !

Notre collectivité a accueilli dans ses effectifs Nathalie Minot, en charge de

l'accueil, de l'état civil, de l'urbanisme et des élections, et Josiane Girard qui a pris les fonctions de directrice générale des services. Nous comptons également sur la présence d'Elena Hurion, responsable de la communication à Volvic Sources & Volcans et détachée pour la Mairie de Sayat à raison d'une demi-journée par semaine. A toutes trois, nous leur souhaitons un bon épanouissement au sein de notre collectivité !



Départ en retraite de Chantal Genestine après 34 ans de carrière au secrétariat de Mairie

### Salon des artistes sayatois

Les artistes sayatois se sont produits samedi 30 et dimanche 31 mai au moulin à farine. Peinture, photographie, céramique,... montrent la diversité de la créativité de ces artistes.





## La compagnie des moulins entre en scène

La troupe de théâtre « La compagnie des moulins », qui fait suite à l'ancienne troupe des Ratafieux, a vu le jour l'année dernière. Cette nouvelle troupe est constituée de 4 comédiens amateurs. Cette troupe s'est associée pour 3 représentations avec la troupe de Volvic « Demo ». Ensemble, ils ont monté un spectacle de sketches qu'ils ont joué à Volvic, Pulvérières et Sayat le samedi 6 juin. Vous pouvez les contacter par mail à l'adresse suivante : [lacompagniedesmoulins@gmail.com](mailto:lacompagniedesmoulins@gmail.com).



## Fête du moulin à huile

L'association le Grand Vert a organisé samedi 6 juin la fête du moulin à huile. Pour l'occasion, les fines lames thiernatoises ont fait une démonstration d'outils d'antan. Des exposants ont aussi montré leur savoir-faire. Le repas du midi fut un autre moment fort de cette journée.

## Beau palmarès au tournoi de tennis



Près de 120 joueurs se sont rencontrés samedi 20 juin lors du traditionnel tournoi open du tennis club de Sayat-Argnat. Après 3 semaines de matchs intenses les différentes finales se sont déroulées au complexe sportif de la Chaume devant de nombreux spectateurs.

En début d'après-midi, Marie-Jo Coutarel et Jérôme Macquet ont brillamment représenté le TCSA en remportant leurs finales respectives de « consolante ».

En finale 4<sup>ème</sup> série, Corinne Auvray a pris le dessus sur Anne Comptour chez les dames ; et chez les hommes Patrick Cerf

a battu Laurent Guerin.

En fin d'après-midi les finales du tournoi open ont délivré leurs verdicts, chez les femmes Laure Provost a dominé Marlène Juan alors que chez les hommes après un match très disputé Mario Cordero a utilisé son expérience pour venir à bout et l'emporter sur Julien Mialier.

En marge de la remise des prix du tournoi, le TCSA ainsi que la municipalité de Sayat, représenté par M. Machebeuf, ont récompensé l'équipe 12 ans du TCSA (Pierre-Louis Paul ; Rémi Pilandon ; Mathis Guerin) qui sont champions départementaux (division 2).

Spectateurs et joueurs se sont réunis autour du pot de l'amitié pour clore cette belle journée en se donnant rendez-vous en 2016.



## Le marché nocturne fait le plein

L'édition 2015 du marché nocturne fut un très grand succès. Organisé par Artisagnat, l'association des artisans et commerçants de Sayat, ce marché a réuni vendredi 3 juillet plus de 300 personnes autour de commerçants venus pour l'occasion. L'animation musicale a été assurée par la compagnie Banda de Cournon d'Auvergne.

## Halte gastronomique avec le Bus 26

Le Bus 26 est un restaurant gastronomique... dans un bus ! Présent sur la commune en septembre et octobre, ce nouveau concept a été très apprécié. Charles Moncouyoux, le chef, a fait ses gammes chez plusieurs cuisiniers de renommée et sa femme Méлина est elle aussi très expérimentée dans le monde de la gastronomie.

Le concept du Bus 26 est de faire des haltes sur des sites naturels ou patrimoniaux qui changent tous les mois. Le Bus 26 fait aussi déjeuner, salon de thé et dîner.

Renseignements et réservations : [www.lebus26.fr](http://www.lebus26.fr)





## VIE DE LA COMMUNE

### Maroquinerie de Sayat : 10 ans déjà !

Installée sur la commune en 2005, la Maroquinerie de Sayat a soufflé sa 10e bougie en septembre dernier. A cette occasion, les quelques 300 salariés du site étaient conviés à une journée sur le thème des canotiers, en présence d'Axel Dumas, gérant d'Hermès International, et des principaux responsables du groupe Hermès, de Jean-Baptiste Saint-Supéry (directeur de la maroquinerie de Sayat), Frédéric Bonnichon (président de Volvic Sources & Volcans) et Nicolas Weinmeister (Maire de Sayat).



### Kandid enchante le moulin

Kandid, chanteur habitant la commune, s'est produit en trio samedi 19 septembre à Sayat. Ce groupe a entraîné le public dans un univers de poésie rythmé par de la pop-folk. Pour mieux connaître cet artiste, n'hésitez pas à consulter son site web <http://kandid-music.com>



### Fête de la pomme

La 23<sup>e</sup> édition de la fête de la pomme s'est déroulée dimanche 20 octobre à Sayat. Plusieurs milliers de visiteurs se sont donné rendez-vous. Les producteurs venus de toute la région, accompagnés par la Confrérie des Croqueurs de Pommes d'Auvergne ont ainsi pu présenter leurs récoltes. La salle polyvalente a accueilli des producteurs du terroir proposant fromage, vin, huile, bière, miel mais aussi des artisans d'art très variés : osier, lave émaillée, peinture, pyrogravure... Les moulins à huile et à farine ont tourné à plein régime : brioches, pâtisseries, crêpes et fabrication d'huile de noix. Tous les ingrédients étaient encore une fois réunis pour faire de cette manifestation une très belle journée.

### Un épilogue malheureux pour les éditions De Borée

Annoncé dans la presse locale en octobre dernier, le redressement judiciaire des éditions De Borée (basées à Sayat) a finalement abouti à la liquidation de la société. A l'origine de ces difficultés, un redressement fiscal de 1,6 million d'euros prononcé en 2012, auquel s'est ajouté un détournement de fonds de plus de 230 000 euros par une ancienne employée. Le 18 décembre 2015, le tribunal de commerce de Clermont-Ferrand a retenu l'offre de reprise du groupe Centre-France La Montagne parmi quatre propositions. Seuls 15 des 65 salariés ont été repris, et l'ensemble de l'activité a été déménagée au sein des locaux de La Montagne dans une nouvelle structure baptisée Centre-France livres.

Pour ce fleuron de l'édition en Auvergne, beaucoup parlent de gâchis, tant sur le plan humain avec 50 personnes licen-

ciées, que sur le plan économique puisque De Borée ne manquait pas d'activité. On peut regretter également que les élus de Sayat et du territoire aient découvert la situation critique de l'entreprise par les articles dans la presse : trop tard, donc, pour imaginer quelque alternative.

A l'heure actuelle, le site de Sayat est mis en vente par son propriétaire, et pour l'heure le devenir de ces locaux est incertain.





## Cérémonies du 11 novembre

La 97<sup>e</sup> cérémonie de la fin de la Première Guerre mondiale a été marquée par la présence des enfants des écoles qui ont chanté l'hymne national. Ce projet, mené conjointement par la commission Enfance et Jeunesse de la commune, par les institutrices des écoles ainsi que par Bernard Perol, professeur d'initiation musicale fut un franc succès.

Une gerbe de fleurs a été déposée aux monuments aux morts de Sayat puis d'Argnat. Enfin, l'Association des Anciens Combattants a offert un verre de l'amitié dans la salle des fêtes d'Argnat.



les enfants des écoles chantant l'hymne national



A l'occasion du Téléthon, les forces vives de Sayat se sont rassemblées afin de collecter un maximum de fonds pour la recherche contre les maladies génétiques. Un après-midi d'animations dans le centre bourg de Sayat a été organisé samedi 5 décembre pour l'édition 2015 du Téléthon de la

## Succès pour le Téléthon

Vallée du Bédât, regroupant aussi Blanzat, Cébazat, Durtol, Nohanent et Châteaugay.

Tout l'après-midi, plusieurs manifestations se sont succédées : tombola avec un ballon dédié par Brock James et les joueurs de l'ASM, vente de croissants, visites guidées des moulins à huile et à farine, jeux de société géants, théâtre de rue et maquillage, chorale des enfants, arrivée du Père Noël, vente de couronnes de l'Avent etc... Le football club Sayat-Argnat avait aussi organisé un tournoi de foot en salle dont les bénéfices de la buvette et de la tombola ont été reversés au téléthon. De même l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Sayat a reversé les bénéfices de sa vente de sapins au Téléthon.

Ainsi, la commune a pu faire un don de 2 351,49 €. Pour l'ensemble des 6 communes de la Vallée du Bédât, un montant de 16 092,11€ a été réuni et reversé à l'AFM Téléthon.

Un grand merci à toutes les personnes qui se sont investies et qui ont contribué à la réussite de ce Téléthon 2015 !

## Carton plein pour le loto du foot

Carton plein pour le loto du football club Sayat Argnat samedi 13 février ! Plus de 280 participants ont passé ainsi une très bonne soirée à jouer au loto pour gagner une télévision 126 cm, un PC portable HP full HD, un bon d'achat de 150 €, une Wonderbox « 3 jours de rêve », un appareil photo Canon HD 20 millions de pixels, une nintendo DS et plein d'autres lots.





## VIE DE LA COMMUNE



### Les entreprises font salon

L'association Artisanat, regroupant les commerçants et artisans de la commune, a organisé le salon des entreprises samedi 19 mars. Le public a ainsi pu découvrir une large gamme d'activités exercées sur la commune : plomberie, électricité, espaces verts, esthéticienne, réflexologie, etc... La liste des artisans et commerçants est disponible sur le site de la commune <http://www.sayat.fr/-Economie-.html>.

### Le hip-hop entre en fusion

Organisée par le Foyer Rural Sayat-Argnat dimanche 20 mars, la battle de hip hop est le second événement le plus important de cette catégorie. Rassemblant plus de 60 danseurs venus de toute la France, les jeunes de moins de 16 ans se sont affrontés en un contre un. Les danseurs plus âgés se sont affrontés par équipe de trois contre trois. Plus de 250 personnes ont ainsi pu assister à des enchaînements de haute voltige, alliant souplesse, force et improvisation, le tout en rythme bien sûr !

Le public a aussi pu admirer la chorégraphie de la section hip-hop du Foyer Rural ou bien des chorégraphies d'autres troupes. Enfin, un concours de sauts à une main ou de vrilles a été organisé en fin d'après-midi, mettant en effervescence le public déjà conquis.



## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

### Littérature : la vie cachée du sol

Enfants et adultes sont partis, en début d'après-midi samedi 23 mars 2015, à la découverte des coins sauvages de Sayat. Les premiers, accompagnés par l'accompagnateur nature, Thierry Dalbavie, ont exploré le monde caché du sol. Comment le vieux bois et les feuilles se transforment en humus. Comment le ver de terre fait l'ascenseur entre la surface et la profondeur de la terre et mélange ainsi les couches pour constituer un sol équilibré et fertile. Pourquoi cette vie souterraine doit être protégée. Un bon sol peut compter 4 tonnes de vers de terre à l'hectare. Les plus jeunes, accompagnés par l'accompagnateur nature, Laurent Longchambon, ont cherché les trésors des sources et ruisseaux et se sont passionnés à l'observation des gammars, des tricoptères dans leurs fourreaux, de larve de libellule, de bébé salamandre et d'éphémères. De retour au moulin, toutes les oreilles (grandes et petites) se sont délectées des histoires de coq rusé, de grenouille, d'escargot contées par Nathalie Thibur de la compagnie Coloconte. Plus de bruit !

Seulement une présence, une voix, quelques rythmes sur la boîte contenant les petits sacs à histoires et puis le conte ! Magique étourdissement de fin d'après-midi.





## Un air d'Argentine pour la fête de la musique



Comme chaque année au mois de juin, la bibliothèque municipale a proposé un rendez-vous musical accompagné de lectures. Cette année, ce rendez-vous a été programmé le jour de la fête de la musique. Par sa musique et sa littérature, l'Argentine a été à l'honneur. Une pianiste, Laura Fernandez et les choristes du Petit chœur de la Grande vocale dirigé par Marie-Pierre Villermaux ont interprété *Indianas* de Carlos Guastavino (1912-2000), compositeur argentin du XX<sup>e</sup> siècle influencé par la musique romantique occidentale et les danses traditionnelles de son pays, dont le tango.

Ces chansons polyphoniques écrites par de grands poètes argentins exaltant la beauté de la nature ont ravi le public qui s'était réuni pour l'occasion au moulin à farine. Des lectures d'auteurs argentins ont complété l'immersion dans le pays.

## Fête du livre jeunesse

La première édition de Lire en short à Sayat s'est déclinée en Promenons-nous dans les livres. Organisée par la bibliothèque municipale et le centre de loisirs, elle a accueilli une centaine d'enfants non pas en short mais en vêtement de pluie dans les murs du moulin mercredi 29 juillet. Et c'est avec le livre « Les robes » de Germano Zullo et Albertine édité à la Joie de lire que la fête du livre jeunesse a investi les lieux. Plantées en haut, en bas, dans un coin ou au milieu, elles étaient six, ces dames tout en robes réalisées pendant le mois de juillet par les enfants du centre de loisirs et de la crèche avec l'aide de la plasticienne Virginie Prost. A leurs côtés, un bagage à main contenant des trésors de livres que les enfants ont savourés seuls, entre eux ou bien accompagnés par la voix d'un parent, d'un animateur ou d'une assistante maternelle. La librairie Horizons de Riom était présente pour augmenter le riche panel de l'édition jeunesse en France. Le duo musical Poulainjars a clôturé la fête par une interprétation libre de l'album « Les robes », en mêlant sons, voix et danse pour le plaisir de tous : *une robe de bois avec une lune tenue par des épingle qui s'illumine quand on croise un ami.*



## Grains de livres et graines de lecteurs

Ils étaient nombreux, les petits et les grands curieux de la huitième édition de Grains de livres, fête du livre jeunesse organisée par la bibliothèque municipale samedi 9 octobre.

L'exposition *Illustrissime*, réalisée par la plasticienne Servane Lespagnol Bouillart, invitait chacun à pénétrer dans l'univers coloré et mystérieux des maquettes d'illustrations d'albums jeunesse. Les images des livres « Les petites filles dansent », « Moi et Rien », « Le Petit Poucet » ou encore « Jésus Betz » sortaient de la page et devenaient oeuvres d'art.

Répartis en deux ateliers animés par la plasticienne Danielle Heussner, les enfants ont participé à un atelier de composition d'images pour un petit théâtre d'ombres chinoises.

La compagnie Iceberg a proposé un voyage dans l'univers de l'auteur jeunesse Olivier Douzou. Véronika Faure, la comédienne, a joué avec les histoires et les mots du « petit bonhomme pas né ».

Et bien sûr, pour satisfaire le petit creux de l'heure du goûter, les parents d'élèves de l'association « Tâche d'encre » ont servi crêpes et gâteaux.





## Rencontre avec une carnettiste

Affluence à la bibliothèque municipale mercredi 21 octobre pour la présentation par Annie Bailly de son carnet de voyage photographique d'un camp Tibétain en Inde. C'est à Mainpat, région montagneuse de l'Inde centrale, que le gouvernement indien propose à des réfugiés tibétains de s'installer en 1963. Présentant un diaporama, la conférencière a évoqué la vie quotidienne de ces communautés réparties dans sept camps, leur philosophie de vie très liée au bouddhisme, leurs traditions et leur avenir. Plusieurs associations occidentales aident au maintien de la culture tibétaine dont l'association Auvergne Mainpat Tibet qui propose des parrainages. La rencontre était programmée dans le cadre de l'exposition « Carnets de voyage » proposée à la bibliothèque jusqu'au samedi 24 octobre.



## Grands Espaces Littéraires : cap sur la Roumanie

Décapante, l'histoire de La malediction du bandit moustachu, brillamment interprétée par la comédienne Sophie Lanefranque et la musicienne Julie Carles. Un flot de paroles pour dire les destinées tragi-comiques d'une famille roumaine sur plusieurs générations. Conte cruel écrit par Irina Teodorescu, invitée de la septième édition des Grands Espaces Littéraires vendredi 27 novembre. Manifestation co-organisée par la bibliothèque municipale de Sayat et par le réseau des médiathèques des Cheires, qui a reçu

cette année le soutien de la Région dans le cadre des aides de pays et de BibliAuvergne.

Irina Teodorescu, très gracieuse jeune femme, explique sa liberté dans la langue française, sa langue d'adoption. Elle revendique une écriture très libre comme mode d'expression et la capacité inhérente à l'homme de se raconter des histoires. De son deuxième roman les étrangères, elle évoque les souvenirs sous le régime communiste en Roumanie qui restent beaux parce que ce sont ceux de l'enfance.

A ses côtés son éditrice, Evelyne Lagrange, nous fait part de son enthousiasme lorsqu'elle a découvert le premier manuscrit d'Irina Teodorescu et promet un bel avenir à la littérature d'Europe de l'est. Mélange d'intelligence, de spontanéité et de délicatesse pour une soirée hors du temps.

## Le printemps poétique de Simon Martin

Simon Martin était attendu vendredi 18 mars au moulin pour la nouvelle édition des Giboulées de poésie à Sayat. La soirée commence par les voix de Léa et Louise : l'une récite un poème de l'auteur appris à l'école et l'autre lit une des compositions réalisées en empruntant les vers du poète dans le cadre d'ateliers d'écriture à la bibliothèque. Puis Simon Martin s'avance vers son public et s'installe dans la lecture de son recueil « Dans ma maison ». Beaucoup d'élégance dans cette lecture. Les mots et leur rythme sont choisis avec réflexion et ruminant. S'enchaînent ensuite les deux autres livres édités chez Cheyne éditeur, « Avec mes deux mains » et « Comment je ne suis pas devenu peintre ». Simon Martin est engagé dans l'expérience de l'écriture poétique et rappelle ses fondamentaux : la précision de la langue et la place du silence. Il la revendique comme exploration du monde. Il dit son admiration pour le poète et peintre Henri Michaux qui a construit son œuvre avec ce désir de tout expérimenter. Il dit la complicité avec son éditeur, Jean-François Manier, avec qui il retravaille ses textes. Il exprime sa foi dans les mots et nous adhérons.

